

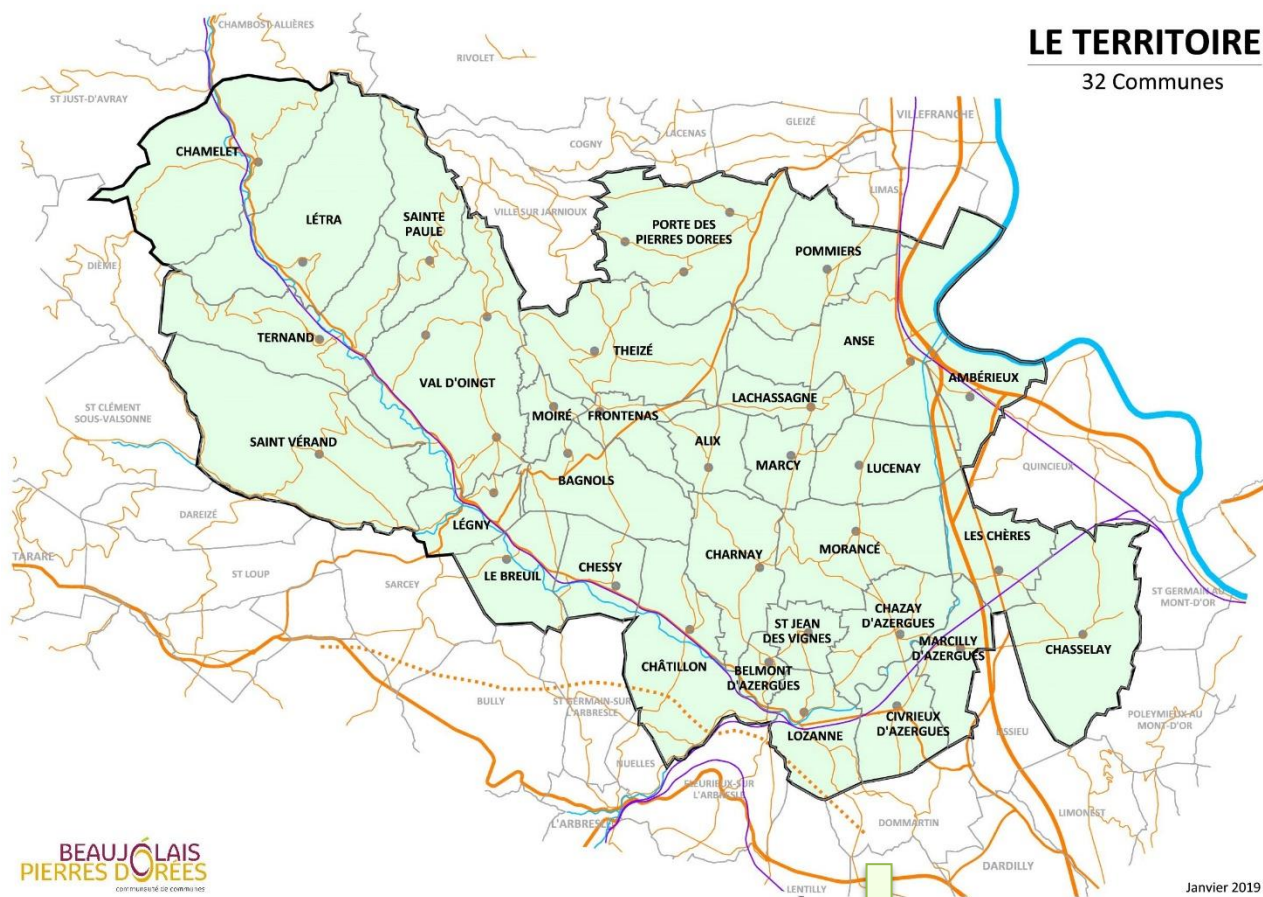
## Projet éducatif de territoire intercommunal Plan mercredi



**PEDT & PM**  
COM-COM BPD  
**RENOUVELLEMENT**  
**2022-2025**



# Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées



## Contact

Domaine des Communes 1277 route des Crêtes 69480 Anse

Tél : 04 74 67 00 25

[contact@cc-pierresdorees.com](mailto:contact@cc-pierresdorees.com)

[www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com)

## Élus

**Daniel POMERET**

Président

[president@cc-pierresdorees.com](mailto:president@cc-pierresdorees.com)

**Sylvie JOVILLARD**

Vice-Présidente Pôle « Enfance et Services »

[s.jovillard@cc-pierresdorees.com](mailto:s.jovillard@cc-pierresdorees.com)

**Valerie DUGELAY**

Vice-Présidente Accueils de loisirs

[v.dugelay@cc-pierresdorees.com](mailto:v.dugelay@cc-pierresdorees.com)

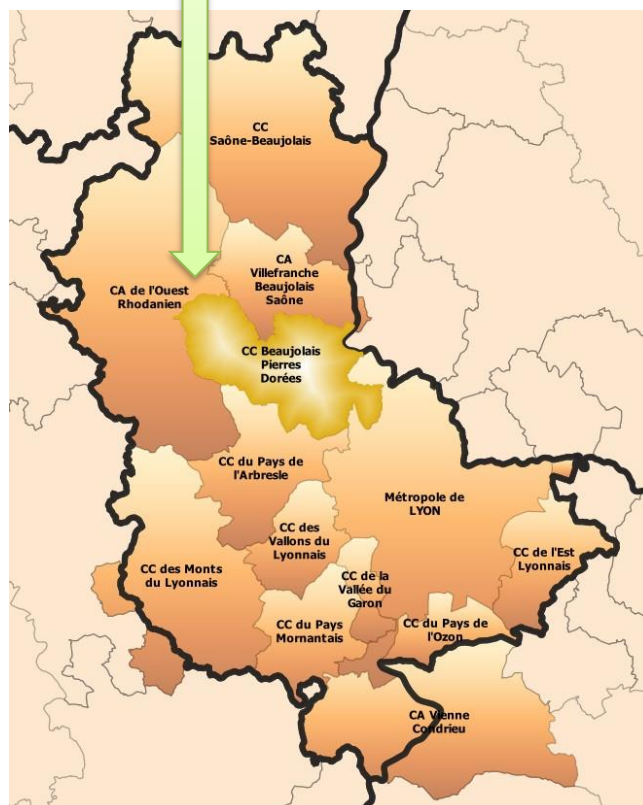
## Référente PEDT

**Béatrice DUCLOS**

Coordinatrice Enfance Jeunesse

04 74 67 90 92

[b.duclos@cc-pierresdorees.com](mailto:b.duclos@cc-pierresdorees.com)



# SOMMAIRE

<b>1. PERIMETRE ET PUBLIC CCBPD</b>	<b>Page 4</b>
Institution	
Public	
Présentation des 32 communes	
Compétences	
<b>2. CONTEXTE ET BILAN</b>	<b>Page 7</b>
Historique des PEDT et Accueils de loisirs en CCBPD	
Bilan du PEDT 1	
<b>3. ETAT DES LIEUX 2022</b>	<b>Page 9</b>
Liste des établissements scolaires	
Liste des accueils de loisirs périscolaires et mercredis	
<b>4. NOMBRE DE PLACES ET LOCAUX</b>	<b>Page 11</b>
Nombre d'enfants en accueils périscolaires	
Liste et implantation des accueils mercredis	
Mise à disposition des locaux	
<b>5. PARTENAIRES</b>	<b>Page 14</b>
Partenaires institutionnels /associatifs/autres	
Dispositifs du territoire /Label	
<b>6. ACTEURS</b>	<b>Page 15</b>
Typologie des intervenants	
Liste des intervenants périscolaire : garderie/ mercredi	
Liste des autres intervenants extérieurs	
<b>7. COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	<b>Page 18</b>
Information aux familles	
Mode d'inscription aux activités périscolaire et mercredi	
<b>8. ACTIVITES</b>	<b>Page 20</b>
Activités périscolaires et extrascolaires	
Domaine d'activité et visées pédagogiques	
<b>9. OBJECTIFS EDUCATIFS ET EFFETS ATTENDUS DU PEDT</b>	<b>Page 22</b>
Complémentarité et la cohérence éducative	
Accueil de tous les publics	
Mise en valeur de la richesse des territoires	
Développement d'activités éducatives de qualité	
<b>10. EVOLUTION ET PISTES D'AMELIORATION</b>	<b>Page 30</b>
Rythmes de l'enfant	
Capacités d'accueils et locaux	
Liens entre acteurs	
Recrutement des professionnels	
<b>11. PILOTAGE DU PROJET</b>	<b>Page 32</b>
Composition et coordination	
Modalité de suivi	
<b>12. EVALUATION DU PROJET</b>	<b>Page 33</b>
Périodicité	
Indicateurs retenus	
Evaluation - Perspectives	
<b>13. SIGNATURE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT</b>	<b>Page 34</b>
<b>14. ANNEXES</b>	<b>Page 35</b>

# 1. PERIMETRE ET PUBLIC CCBPD

## L'institution

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est née le 1<sup>er</sup> Janvier 2014 de la fusion de quatre Communautés de Communes : Beaujolais Saône Pierres Dorées, Monts d'Or Azergues, Pays du Bois d'Oingt et Beaujolais Val d'Azergues.

Le territoire communautaire compte 32 communes rassemblant à peu près 52 275 habitants

Le Conseil Communautaire est composé de 59 membres. Il est présidé par Monsieur Daniel POMERET, assisté de 15 Vice-Présidents.

## Public

Un territoire attractif et fortement résidentiel situé sur l'axe nord/sud A6 et l'A89, à proximité des agglomérations de Lyon, de Villefranche-sur-Saône et Tarare.

Un territoire varié composé de villes moyennes avec des zones de commerces et d'activités florissantes mais aussi des zones rurales avec des villages et activités touristiques et agricoles. Mais dépendant économiquement de ses voisins.

Une croissance démographique soutenue, Le PLH (Programme Local de l'Habitat) de la CC annonce la production d'environ 1900 logements supplémentaires sur le territoire. Les perspectives de construction neuves notamment sur certaines communes de l'axe Anse/Lozanne, ou sur les communes de Porte des Pierres Dorées et Val d'Oingt annoncent encore une montée en puissance de la population et l'augmentation importante du nombre de familles avec enfants.

Une population jeune : un habitant sur deux à moins de 40 ans.

Une population relativement aisée, les cadres représentent plus de 20% de la population active. Mais aussi des inégalités importantes avec des familles à faibles revenus sur certaines communes et sur le Nord du territoire. Les populations les plus fragiles se trouvent sur des zones bien identifiées dans le nord-ouest du territoire plus rural.

Les couples avec enfants restent fortement représentés : la moitié des familles sont structurées autour d'un couple, tandis qu'une famille sur dix est monoparentale. On note tout de même une augmentation significative du nombre des familles monoparentales sur certaines zones.

## Présentation des 32 Communes :

### ALIX

763 habitants  
**Maire** : Pascal LEBRUN

### AMBERIEUX D'AZERGUES

587 habitants  
**Maire** : Nathalie FAYE

### ANSE

7 332 habitants  
**Maire** : Daniel POMERET

### BAGNOLS

745 habitants  
**Maire** : Jean-François FADY

### BELMONT D'AZERGUES

648 habitants  
**Maire** : Jean-Luc TRICOT

### LE BREUIL

530 habitants  
**Maire** : Charles DE RAMBUTEAU

### CHAMELET

692 habitants  
**Maire** : Alain CHAMBRU

### CHARNAY

1 059 habitants  
**Maire** : Laurent DUBUY

### CHASSELAY

2 849 habitants  
**Maire** : Jacques PARIOST

### CHATILLON D'AZERGUES

2 250 habitants  
**Maire** : Bernard MARCONNET

### CHAZAY D'AZERGUES

4 245 habitants  
**Maire** : Pascale BAY

### LES CHERES

1 479 habitants  
**Maire** : Alix ADAMO

### CHESSY LES MINES

2 111 habitants  
**Maire** : Thierry PADILLA

### CIVRIEUX D'AZERGUES

1 543 habitants  
**Maire** : Marie-Pierre TEYSSIER

### FRONTENAS

840 habitants  
**Maire** : Thomas DUPERRIER

### LACHASSAGNE

1 118 habitants  
**Maire** : Jean-Paul HYVERNAT

### LEGNY

684 habitants  
**Mairie** : Sylvie JOVILLARD

### LETRA

951 habitants  
**Maire** : Didier CHAVAND

### LOZANNE

2 729 habitants  
**Maire** : Christian GALLET

### LUCENAY

1 855 habitants  
**Maire** : Valérie DUGELAY

### MARCILLY D'AZERGUES

889 habitants  
**Maire** : Frédéric BLANCHON

### MARCY

753 habitants  
**Maire** : Philippe SOLER

### MOIRE

227 habitants  
**Maire** : Anny COMMANDEUR

### MORANCE

2 015 habitants  
**Maire** : Claire PEIGNE

### POMMIERS

2 715 habitants  
**Maire** : René BLANCHET

### PORTE DES PIERRES DOREES

3845 habitants  
**Maire** : Jean-Paul GASQUET  
**Maire délégué Liergues** :  
Xavier PINEAU  
**Maire délégué Pouilly Le Monial** :  
Monique MORIAUD  
**Maire délégué Jarnioux** :  
Agnès DESSAINTJEAN

### SAINT JEAN DES VIGNES

432 habitants  
**Maire** : Philippe BOUTEILLE

### SAINT VERAND

1 199 habitants  
**Maire** : Gérard CHARDON

### SAINTE PAULE

331 habitants  
**Maire** : Olivier LECCIA

### TERNAND

710 habitants  
**Maire** : Bernard DUMAS

### THEIZE

1 285 habitants  
**Maire** : Christian VIVIER-MERLE

### VAL D'OINGT

4149 habitants  
**Maire** : Pascal TERRIER  
**Maire délégué du Bois d'Oingt** :  
Pascal TERRIER  
**Maire délégué St Laurent d'Oingt** :  
Emmanuel MONTABONE  
**Maire délégué Oingt** :  
Jean-Yves GRANDCLEMENT

## Compétences :

### Obligatoires

- **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, les ZAC à vocation économique et le programme local de l'habitat.
- **Actions de développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

### Optionnelles

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées exerce, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

- **Création, aménagement et entretien de la voirie.**
- **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs** d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
  - ✓ Les piscines destinées à l'enseignement de la natation aux scolaires,
  - ✓ Gymnase des collèges du Bois d'Oingt et de Châtillon d'Azergues,
  - ✓ Les équipements sportifs du collège de Chazay et le stade d'athlétisme d'Anse,
  - ✓ Apprentissage de la natation au bénéfice des scolaires,
  - ✓ Soutien matériel aux RASED,
  - ✓ Domaine des Communes (siège, équipement événementiel...).
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
  - ✓ Petite Enfance
  - ✓ Gestion de toutes les dépenses afférentes au fonctionnement de l'ensemble des équipements de la Petite Enfance,
  - ✓ Définition et coordination de la politique en faveur de la Petite Enfance sur l'ensemble du territoire communautaire,
  - ✓ Participation à la construction ou construction de nouveaux équipements de la Petite Enfance,
  - ✓ **Jeunesse,**
  - ✓ **Accueils de loisirs,**
  - ✓ **Gestion des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) dont les activités sont exercées dans les équipements ayant une autre destination (école, salle de sport).**

## 2. CONTEXTE ET BILAN

### HISTORIQUE DES PEDT ET GESTION DES ACCUEILS COLLECTIFS EN CCBPD :

#### PREMIERS PEDT COMMUNAUX :

**A partir de 2013**, les municipalités de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées organisent les TAP et établissent des PEDT. Certaines communes rurales peinent à recruter du personnel compétant sur des temps de travail réduits et optent pour l'organisation des TAP sur une seule après-midi.

**En 2014**, lors de la fusion des intercommunalités, la nouvelle Communauté de Communes, forte de son expérience, choisi de garder la compétence optionnelle « Accueils de loisirs » induisant la gestion directe de 10 ALSH mercredis après-midi et des vacances scolaires pour 32 communes.

**En Septembre 2015**, les rythmes scolaires étant généralisés sur le territoire avec des PEDT signés pour de nombreuses communes, la Communauté de Communes laisse la gestion des activités périscolaires aux communes ne gardant que la gestion extrascolaire.

- Organisation des TAP + garderies + mercredis : Communes en gestion directe ou DSP
- Organisation des accueils de loisirs vacances : CCBPD en gestion directe

**En Septembre 2018**, toutes les communes de la CCBPD (sauf CHASSELAY) reviennent à un rythme scolaire d'avant 2013, soit 4 jours de classe et 1 jour non travaillé : le mercredi.

La notion d'activités périscolaires est modifiée : les accueils de loisirs du mercredi deviennent "périscolaires" quelle que soit l'organisation du temps scolaire retenue par la commune.

#### **La CCBPD et les communes définissent leur champ d'actions respectif pour la gestion des accueils :**

- Gestion communale les jours d'écoles : lundi-mardi-jeudi-vendredi (périscolaire)
- Gestion intercommunale : mercredis et vacances scolaires (périscolaire et extrascolaire)

**Le retour à la semaine de 4 jours et l'abandon des TAP rend caduque les PEDT communaux.**

**La Communauté de Communes fédère les communes dans une nouvelle démarche pour proposer un PEDT INTERCOMMUNAL et PLAN MERCREDI validé par la GAD en 2018 et reconduit par avenant jusqu'en 2022.**

#### **2018-21/22 : LE PEDT INTERCOMMUNAL N°1 - LABELLISE « PLAN MERCREDI »**

*« Adapté à une organisation scolaire hebdomadaire sur 4 jours en présentant les garanties nécessaires sur le plan de la cohérence et de la qualité éducative ».*

Le projet éducatif territorial (PEDT) intercommunal est labellisé « **Plan Mercredi** » et vise à :

- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition...).
- Inscrire les activités sur le territoire en relation avec ses acteurs et habitants, en partenariat avec ses établissements culturels, ses associations et ses sites naturels.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants grâce à la gratuité des activités ou à une tarification progressive.
- Garantir la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

## BILAN DU PEDT 1

Entre 2018 et 2022, La CCBPD a officiellement institué un Pôle « Jeunesse et services » sous l'égide d'élus très investis avec le soutien des coordinatrices et qui permet des échanges transversaux sur plusieurs thématiques liées à la petite enfance, l'enfance et au social.

Plusieurs projets intercommunaux sont menés : Plan Handicap, labellisations environnementales et reconnaissance Unicef comme Ville amie des enfants, observatoires, Conseil Local de la Parentalité, développement des CMJ et création d'un Conseil intercommunal des jeunes, insertion des jeunes et plan prévention santé, Mutuelle Intercommunale.

La Communauté de Communes a contractualisé avec la CAF une Convention Territoriale Globale (CTG) pour garantir de nombreux champs d'interventions notamment la promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants.

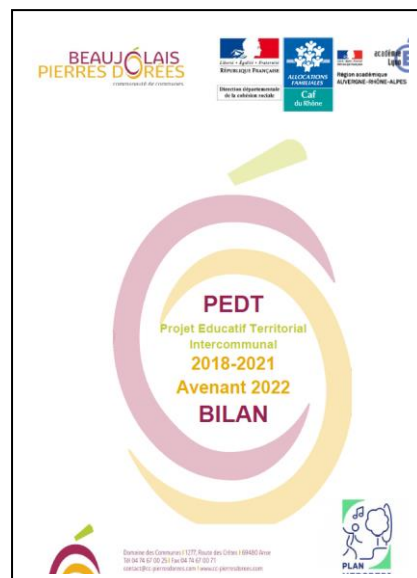
**La Communauté de Communes est donc engagée dans une dynamique de travail collectif et veille à instaurer des liens constants entre les partenaires locaux. Les thématiques abordées enrichissent Le PEDT intercommunal.**

En 2022, le bilan du 1er PEDT est organisé par la Communauté de Communes. (Doc en annexe)

Du fait de l'étendue du territoire, le choix est fait d'organiser plusieurs réunions de secteur sur 6 bassins de vies.

Ont travaillé ensemble, les élus communaux et intercommunaux, les enseignants et les responsables des structures d'accueils garderies et ALSH mercredis.

Une réunion générale au siège de la CCBPD conviant les inspecteurs académiques des 3 circonscriptions du périmètre interco : ANSE, TARRARE et L'ARBRESLE, les élus communaux et les professionnels des accueils collectifs a permis de partager les actions menées sur le territoire ces trois dernières années et de définir les axes d'amélioration.



Bilan en résumé, les années COVID ont évidemment engendré des écarts entre ce qui était prévu dans le PEDT et ce qui a été réalisé. Néanmoins de nombreuses actions positives et enrichissantes ont été menées au sein des accueils périscolaires malgré la crise.

Un investissement remarquable des professionnels a permis de trouver des solutions et proposer des animations aux enfants en dépit des périodes successives de confinements.

### **Reste des problématiques soulevées, regroupées par thèmes généraux :**

- Rythmes de l'enfant sur la semaine
- Capacités d'accueils et locaux
- Liens entre acteurs : école, périscolaires, parents, associations
- Recrutement des professionnels

### **Des projets du PEDT 1 sont reconduits mais il semble opportun de travailler sur les problématiques relevées :**

- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Mettre l'enfant au centre des actions pour un emploi du temps serein
- Travailler le recrutement et la formation des personnels
- Développer des nouveaux projets d'activités

### 3. ETAT DES LIEUX 2022

#### LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Communes	Écoles Maternelles	Écoles Élémentaires	Ecoles privées	Nombre d'enfants	Nombre enfants école privée
ALIX		1		84	
AMBERIEUX D'AZERGUES		1		85	
ANSE	2	2	1	843	160
BAGNOLS		1		85	
BELMONT D'AZERGUES		1		86	
CHAMELET		1		52	
CHARNAY		1		111	
CHASSELAY		2	1	207	154
CHATILLON D'AZERGUES	1	1		212	
CHAZAY D'AZERGUES	1	1		432	
CHESSY LES MINES	2	2		317	
CIVRIEUX D'AZERGUES		2	1	128	190
FRONTENAS		1		89	
LACHASSAGNE		1		127	
LE BREUIL		1		59	
LÉGNY		1		59	
LES CHÈRES		1		137	
LÉTRA		1		95	
LOZANNE	1	1		315	
LUCENAY	1	1		205	20
MARCILLY D'AZERGUES		1		105	
MARCY		1		94	
MOIRÉ	Pas d'école			0	
MORANCÉ	1	1		233	
POMMIERS	1	1		295	
PORTE DES PIERRES DOREES		2		444	
SAINT JEAN DES VIGNES		1		57	
SAINT VÉRAND		1	1	73	57
SAINTE PAULE		1		35	
TERNAND		1		76	
THEIZÉ		1		124	
VAL D'OINGT	1	3	1	345	144

## LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET MERCREDIS :

Déclaration : Accueil de loisirs DDCS ou sans déclaration

Mode de gestion : Associative, DSP, communale ou intercommunales

Communes	Garderies 4j / Semaine Déclarées	Garderies 4j / Semaine NON Déclarées	Accueil de loisirs Mercredis / Déclarés
ALIX		communale	
AMBERIEUX D'AZERGUES		communale	
ANSE		communale	interco
BAGNOLS		communale	
BELMONT D'AZERGUES		communale	
CHAMELET		communale	
CHARNAY		communale	
CHASSELAY	MAPA/associative		interco
CHATILLON D'AZERGUES	communale		interco
CHAZAY D'AZERGUES		communale	interco
CHESSY LES MINES		communale	
CIVRIEUX D'AZERGUES		communale	interco
FRONTENAS		communale	
LACHASSAGNE		communale	
LE BREUIL		communale	
LÉGNY		communale	
LES CHÈRES		communale	
LÉTRA		communale	interco
LOZANNE		communale	interco
LUCENAY	CONV/associative		interco
MARCILLY D'AZERGUES		communale	
MARCY		communale	
MOIRÉ		PAS D'ECOLE	
MORANCÉ		communale	
POMMIERS		communale	Association Villefranche
PORTE DES PIERRES DOREES	communale		interco
SAINT JEAN DES VIGNES		associative	
SAINT VÉRAND		communale	
SAINTE PAULE		communale	
TERNAND		communale	
THEIZE		communale	
VAL D'OINGT		communale	interco

## 4. NOMBRE DE PLACES ET LOCAUX

### NOMBRE D'ENFANTS EN ACCUEILS PERISCOLAIRES :

**GARDERIES : Accueil matin ou midi ou soir les : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi**

**MERCREDIS : Accueil de loisirs journée ou demi-journée**

Communes	GARDERIES Jour d'école	Accueil de loisirs MERCREDIS
ALIX	30 / 50 (midi)	
AMBERIEUX D'AZERGUES	48	
ANSE	460	200
BAGNOLS	25 / 64 (midi)	
BELMONT D'AZERGUES	40	
CHAMELET	20 / 40 (midi)	
CHARNAY	50	
CHASSELAY	148	80
CHATILLON D'AZERGUES	78	90
CHAZAY D'AZERGUES	140 / 200 (midi)	110
CHESSY LES MINES	15	
CIVRIEUX D'AZERGUES	50 / 110 (midi)	70
FRONTENAS	20	
LACHASSAGNE	71 / 110 (midi)	
LE BREUIL	20 / 45 (midi)	
LÉGNY	25	
LES CHÈRES	50 / 100 (midi)	
LÉTRA	42	45
LOZANNE	90 / 200 (midi)	90
LUCENAY	50 / 100 (midi)	47 / 55
MARCILLY D'AZERGUES	55 / 90 (midi)	
MARCY	30	
MOIRÉ	Pas d'Ecole	
MORANCÉ	89 / 190 (midi)	
POMMIERS	90 / 176 (midi)	
PORTE DES PIERRES DOREES	147 / 312 (midi)	80
SAINT JEAN DES VIGNES	30 / 50 (midi)	
SAINT VÉRAND	20 / 90 (midi)	
SAINTE PAULE	21	
TERNAND	15	
THEIZÉ	40	
VAL D'OINGT	120 / 282 (midi)	90

## LISTE DES ACCUEILS DES MERCREDIS :

### LA CLAIRIERE

1251 avenue de l'Europe 69480 ANSE  
La Petite Clairière  
Ecole Paul Cézanne 69480 ANSE

### CROQ'BONHEUR

Ecole - Chemin des écoliers  
69480 LUCENAY

### L'ESCAPADE

Ecole - Route de Lozanne  
69380 CHAZAY D'AZERGUES

### CENTR'O GONES

Ecole - 195 route de Chazay  
69380 LOZANNE

### CREA'MOMES

Ecole - 12 impasse de la gare  
69380 CHATILLON D'AZERGUES

### IL'O MARMOTS

Ecole - 37 route de Pouilly  
69620 THEIZE

### CABAN'ADOREE

Ecole - Rue du Château de l'Éclair  
69400 PORTE DES PIERRES DOREES

### L'ESCAMPETTE

Ecole - Albert Jacquard  
69620 LETRA

### LES GONES

Ancienne Ecole  
69620 SAINT VERAND

### LES KID'S (Gestion Associative)

Restaurant Scolaire -Place Henriette Bresson  
69380 CHASSELAY

### BULL'EVASION

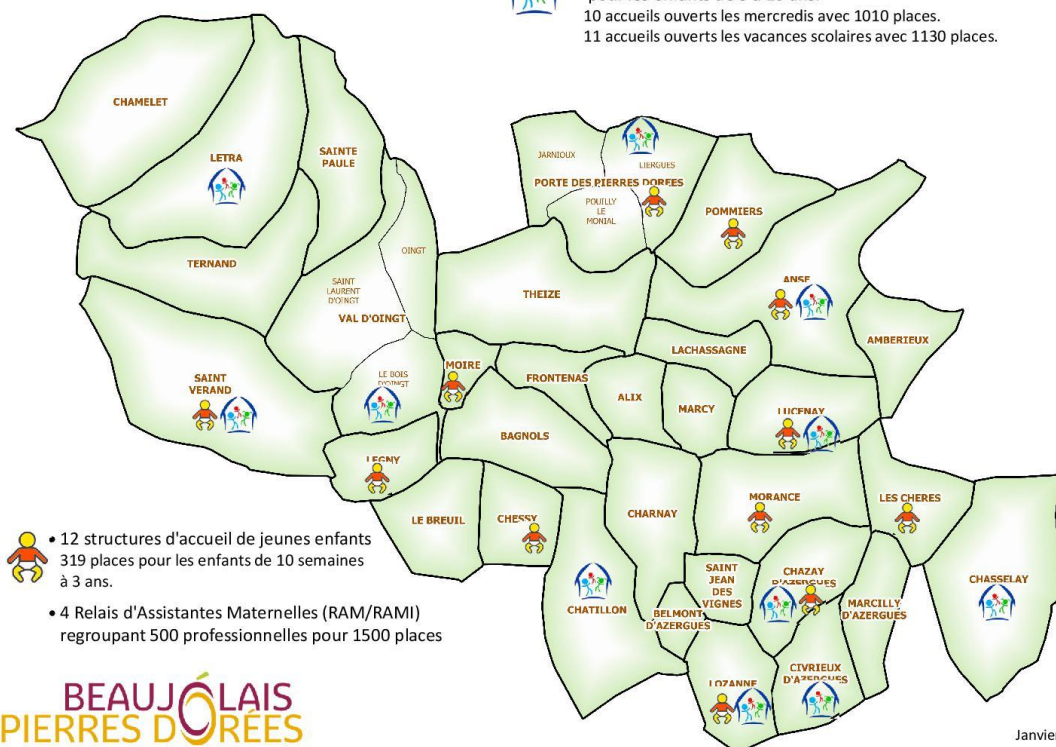
300 route de Marcilly  
69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

## IMPLANTATION :

### LES SERVICES



- 11 structures Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 16 ans.  
10 accueils ouverts les mercredis avec 1010 places.  
11 accueils ouverts les vacances scolaires avec 1130 places.



## MISE A DISPOSITION DES LOCAUX MERCREDIS :

Une collaboration est faite entre les Communes et la Communauté de Communes pour l'accueil des enfants de tout le territoire en vacances scolaires et tous les mercredis.

Les Communes mettent gratuitement à disposition des locaux adaptés à l'accueil des enfants : écoles, salles de sports, foyers, cours de récréation, terrains et équipements extérieurs...

Les locaux sont soumis aux règles de sécurité ERP et déclarés à la DDCS avec un avis du médecin de PMI pour l'accueil des moins de 6 ans.

Des conventions d'utilisation des locaux sont élaborées conjointement par la Commune d'accueil et la CCBPD.

Une concertation au préalable est faite avec les autres utilisateurs des bâtiments : enseignants, ATSEM, responsables des garderies, associations locales.

Les utilisateurs étant souvent nombreux, des règles strictes sont fixées pour l'utilisation du mobilier et du matériel pédagogique. Les matériels peuvent être mutualisés ou non selon la taille de la structure et selon les statuts des utilisateurs, s'ils interviennent sur les deux collectivités ou non.

Les règles sont également fixées pour les coûts d'entretien, les charges fixes et consommables, les périodes d'utilisations, les conditions d'ouverture des locaux, le gardiennage, les visites, le nettoyage et les dégâts éventuels.

Les bâtiments sont assurés par la commune d'accueil et l'usage par la Communauté de Communes.



## 5. PARTENAIRES

### PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

- ✓ Les 32 communes du territoire
- ✓ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale - DRDJS
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales du Rhône
- ✓ Les Services de l'Éducation Nationale
- ✓ Les Ecoles de la CCBPD

### PARTENAIRES ASSOCIATIFS :

- ✓ Les clubs de sports : tennis, foot, boules, basket, escalade, équitation ...
- ✓ Les clubs culturels et créatifs : peinture, poterie, modélisme, philatélie ...
- ✓ Les Ecoles de Musique
- ✓ Les Associations de Parents d'élèves, Sou des écoles
- ✓ Les associations nature : club orientation, randonnée, accro branche
- ✓ CCAB : Centre Culturel Associatif en Beaujolais (Festival culturel)

### AUTRES PARTENAIRES :

- ✓ Le Centre Social CAP GENERATION de CHATILLON D'AZERGUES
- ✓ Les Maisons Familiales et Rurales de CHESSY LES MINES et ANSE
- ✓ Les Musées : Espace Pierres Folles...
- ✓ Les Bibliothèques et Médiathèques
- ✓ Les EHPAD : Maisons de retraite
- ✓ Les EAJE : Crèches

### DISPOSITIFS DU TERRITOIRE :

- ✓ CTG : Convention Territoriale Globale
- ✓ CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- ✓ RASED : Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- ✓ LAEP : Lieu d'Accueil Parents Enfants d'ANSE et LOZANNE
- ✓ REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et Accompagnement des Parents
- ✓ Dispositifs relevant de la Réussite Educative
- ✓ CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- ✓ CME/CMJ : Conseil Municipal d'Enfants ou de Jeunes
- ✓ CIJ : conseil intercommunal des jeunes

### LABEL CCBPD :

- ✓ UNICEF « Communauté de Communes, amie des enfants »
- ✓ GEOPARK BEAUJOLAIS
- ✓ PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE
- ✓ VIGNOBLE ET DECOUVERTE
- ✓ PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

## 6. ACTEURS

### TPOLOGIE DES INTERVENANTS

Tableaux des intervenants salariés des Communes ou Interco en accueils de loisirs périscolaires, garderies ou mercredis :

### LISTE DES INTERVENANTS EN ACCUEILS ET GARDERIES PERISCOLAIRES :

Accueil matin ou midi ou soir, le lundi-mardi-jeudi et vendredi

Communes	Activité garderie	Fonction	Qualification	Nombre d'intervenant
ALIX	matin+ midi + soir	Animation	Non diplômé	4
AMBERIEUX D'AZERGUES	matin + soir	Animation	Non diplômé	3
ANSE	matin+ midi + soir	Animation + études	BPJEPS + BAFA + non diplômé + enseignants	24
BAGNOLS	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	5
BELMONT D'AZERGUES	matin + soir	Animation	CAP Petite Enfance + non diplômé	2/3
CHAMELET	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	3
CHARNAY	matin+ soir	Animation	CAP Petite Enfance + non diplômé	4
CHASSELAY	matin+ midi + soir	Animation	BPJEPS + BAPAAT + DEUST + BAFA + CAP Petite Enfance + non diplômé	10
CHATILLON D'AZERGUES	matin + soir	Animation	ATSEM + BAFA + CAP Petite Enfance + non diplômé	7
CHAZAY D'AZERGUES	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	12
CHESSY LES MINES	matin + soir	Animation	BAFA + non diplômé	2
CIVRIEUX D'AZERGUES	matin+ midi + soir	Animation	Non diplômé	4
FRONTENAS	matin + soir	Animation	BAFA + non diplômé	1
LACHASSAGNE	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	6
LE BREUIL	matin + midi + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	3
LÉGNY	matin + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	2
LES CHÈRES	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + non diplômés	5
LÉTRA	matin+ midi + soir	Animation	BAFA + ATSEM	2
LOZANNE	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + BPJEPS + BAFA + service civique+ non diplômé	19
LUCENAY	matin+ midi + soir	Animation	BPJEPS + ATSEM + BAFA	9
MARCILLY D'AZERGUES	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + BAFA + non diplômé	6
MARCY	matin + soir	Animation	CAP Petite Enfance + BEP SAP + non diplômé	2.5
MOIRÉ			<b>Pas d'Ecole</b>	
MORANCÉ	matin + midi + soir	Animation	ATSEM + BAFA + CAP Petite Enfance + éducateurs sportifs + non diplômé	7
POMMIERS	matin+ midi + soir	Animation + études	Non diplômé + enseignants	14
PORTE DES PIERRES DOREES	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + BAFA + AESH + AVS + CAP Petite Enfance + AEPE + non diplômé	23
SAINT JEAN DES VIGNES	matin + midi + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	3
SAINT VÉRAND	matin+ midi + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	5
SAINTE PAULE	matin + soir	Animation	ATSEM	1
TERNAND	matin + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	2
THEIZE	matin + soir	Animation	ATSEM + non diplômé	3
VAL D'OINGT	matin+ midi + soir	Animation + études	ATSEM + non diplômés + enseignants	22

## LISTE DES INTERVENANTS EN ACCUEILS PERISCOLAIRES MERCREDIS :

Accueils de loisirs journée ou demi-journée

Lieux d'accueils	Fonction	Qualification	Nombre d'intervenant
ANSE	Direction	BPJEPS LTP	1
	Adjoint	BPJEPS + BAFA + CAP Petite Enfance + ETAPS	4
	Animateurs	BPJEPS + BAFA + stagiaire BAFA + non diplômé	17
	Agent technique	Agent communaux + non diplômés	2
CHASSELAY	Direction	BAFD stagiaire	1
	Adjointe	BAFA	1
	Animateurs	BAFA	7
CHATILLON	Direction	Master 2 MEEF STAPS	1
	Animateurs	BAFA	8
CHAZAY	Direction	BAFD	1
	Adjoint	MEEF	1
	Animateurs	BAFA+ stagiaire BAFA + CAP petite enfance + non diplômé	9
	Agent de service	Non diplômé	1
CIVRIEUX	Direction	BPJEPS	1
	Adjoint	BAFA	1
	Animateurs	BAFA + stagiaire CPJEPS + non diplômé	8
LETRA	Direction	BPJEPS	1
	Animateurs	BAFA + stagiaire BAFA + non diplômé	4
LOZANNE	Direction	BPJEPS	1
	Adjoint	BPJEPS	1
	Animateurs	BAFA + non diplômé	6,5
	Agent de service	Agent communal	1
LUCENAY	Direction	BAFD	1
	Adjoint	BAFD	1
	Animateurs	BPJEPS + BAFA + CAP petite enfance	4,5
PORTE DES PIERRES DOREES	Direction	BAFD	1
	Adjoint	MEEF 1 + MEEF 2	2
	Animateurs	BAFA + CAP petite enfance + non diplômé	8
	Agent de service	non diplômé	1
VAL D'OINGT	Direction	BAFD	1
	Animateurs	BAFA + CAP petite enfance + non diplômé	12
CCBPD siège	Coordination guichet unique	Animateur territorial	1

Les personnels intervenant en accueils de loisirs intercommunaux sont recrutés dans le respect de la législation instituée en A.C.M. (Accueil Collectifs de Mineurs) par la DDCS.

Les accueils de loisirs sont dirigés par des directeurs diplômés BPJEPS ou BAFA ou équivalent.

Les activités sont encadrées par des animateurs BAFA ou diplômés équivalents ou stagiaires BAFA et au maximum 20% de non diplômés.

### Les statuts des personnels variés :

Poste de direction : souvent fonctionnaire titulaire à temps non complet.

Poste d'animation : titulaire fonction publique à temps non complet et saisonnier : CDD ou vacataire.

Poste technique cantine et entretien : agents titulaires des communes ou CDD saisonnier.

Les profils de salariés sont des agents des communes et/ou des étudiants.

### Mutualisation avec les communes :

Des conventions de mise à disposition ou des contrats multi employeurs sont privilégiés. Les temps des garderies et accueils mercredis se complétant, les personnels sont parfois mutualisés permettant d'offrir un temps de travail plus important donc de travailler avec des agents professionnels et de préserver ainsi leurs compétences sur notre territoire.

Néanmoins, les effectifs des mercredis étant très important, il est incontournable d'élargir les recrutements aux personnels saisonniers étudiants de plus en plus difficiles à trouver.

### LISTE DES AUTRES INTERVENANTS EXTERIEURS :

Structures ou personnes	Qualification de l'intervenant	Activité
<b>Associations artistiques Artisans</b>	Artistes Bénévoles Professionnel	Poterie, ateliers créatifs, gravure
<b>Ecoles de Musique</b>	Diplômés DUMI	Percussions corporelles Initiation musique
<b>Ecole de Cirque</b>	Diplômés	Stage cirque, initiation aux arts du cirque
<b>Associations ludiques</b>	Bénévoles	Pétanque, philatélie, aéromodélisme
<b>Associations scientifiques</b>	Animateurs techniciens	Atelier sciences constructions
<b>Associations sportives, club et établissement sportifs</b>	Educateur sportifs	Escalade, tir à l'arc, kayak, motos, musher, arts martiaux et danse
<b>Centres équestres</b>	Animateur diplômé	Initiation à l'équitation
<b>Sapeurs-pompiers</b>	Bénévoles et professionnels	Visite de caserne et démonstrations
<b>CCAS et association entraide</b>	Elus et bénévoles	Décoration et animation pour personnes âgées ou en difficulté.
<b>Cave coopérative ou privée</b>	Viticulteur	Visite cave, initiation à la vendange, dégustation (sans alcool)
<b>Piscines</b>	Maître-nageur	Jeux d'eau, baignade
<b>Médiathèque – Bibliothèque</b>	Bibliothécaires ou bénévoles	Jeux autour d'un livre d'image et découverte des contes, ateliers lecture
<b>Musées</b>	Conservateur Animateur	Visite, découverte, ateliers
<b>Théâtres et Troupes</b>	Comédiens conteurs	Spectacle, magie, danse
<b>Châteaux et villages classés</b>	Animateur patrimoine	Visite, spectacle
<b>Parcs aventures et nature</b>	Animateur patrimoine guide	Accrobranche, rallye découverte, course d'orientation...
<b>Lacs, forêts, rivières</b>	Animateur pêche, Animateur nature	Pêche, randonnée pédestre

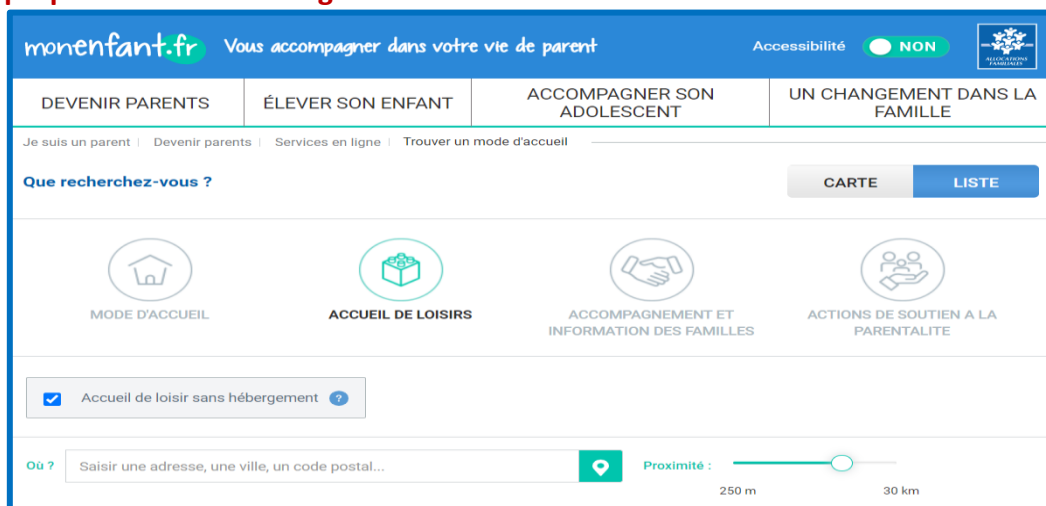
## 7. COMMUNICATION ET INFORMATION

### INFORMATION AUX FAMILLES :

A travers le territoire, chaque collectivité communique avec ses propres moyens : site internet, bulletin municipal, tableau d'affichage...

Lorsqu'une famille cherche des renseignements sur un type de garderie, celle-ci doit tout d'abord trouver l'organisateur, obtenir le nom de la structure organisatrice, laquelle donnera ses consignes d'inscription.

**La CAF propose un service en ligne d'aide aux familles :**



A la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, plusieurs moyens de communications sont mis en œuvre pour l'ensemble des accueils de loisirs :

- Site internet : [www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com)
- Portail familles : <http://cc-beaujolais-pierres-dorees.portail-defi.net/portail>
- Guichet unique : accueil physique, téléphonique et courriel au siège social de la CCBPD



## MODE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

La plupart des collectivités du territoire demande une fois par an un dossier aux familles comportant les renseignements incontournables (civils et sanitaires).

Chaque organisme de garderie périscolaire possède son propre document d'inscription, ses horaires d'accueil, ses tarifs, ses conditions d'accès...

### GARDERIE communale exemple :



### LES MERCREDIS

La Communauté de Communes propose un service en ligne d'inscription avec un guichet unique pour l'ensemble des accueils de loisirs : le portail familles intercommunal



**Services du portail familles** : un compte famille pour inscriptions, factures, paiement en ligne, documents téléchargeables, un accès 7j/7 et 24h/24 sur le compte, ainsi qu'un lien direct avec le service enfance jeunesse.

**Certaines familles expriment rencontrer des difficultés à trouver le bon organisateur du service périscolaire ou mercredi ; communal ou intercommunal.**

Les modalités d'inscription aux différents services périscolaires garderies ou mercredis sont variées et les méthodes sont diverses d'une commune à une autre, cela peut engendrer des confusions pour les familles

**Il est important de travailler conjointement entre la CCBPD et les communes pour assurer une bonne information. Le guichet unique interco renseigne les familles 7j/7.**

## 8. ACTIVITES

### LES ACTIVITES PERISCOLAIRES GARDERIES ET MERCREDIS :

Les activités développées au sein des accueils périscolaires varient en fonction du temps de garde et du moment sur la semaine.

**Les garderies périscolaires du lundi-mardi-jeudi et vendredi** sont majoritairement non déclarées à la DDCS sauf pour quelques communes qui souhaitent bénéficier des financements CAF.

Ces garderies fonctionnent sur des temps d'accueil relativement courts, avec des actions plutôt légères afin d'éviter la surenchère et la suractivité imposées aux enfants les jours d'école. Les équipes des garderies essayent de préserver des temps calmes et repos nécessaires sur des journées d'école.

Les arrivées et départs échelonnés des enfants ne permettent pas de monter de grands projets d'animations. Néanmoins, les équipes d'encadrement proposent des occupations et des activités variées permettant aux enfants de s'adonner de manière récréative et ludique aux arts plastiques, aux loisirs créatifs (collages, origami, poterie), aux contes, à la lecture, aux jeux de société et aussi aux activités et jeux d'extérieurs (jeux collectifs, jeux de ballons, jardinage, décoration du poulailler...).

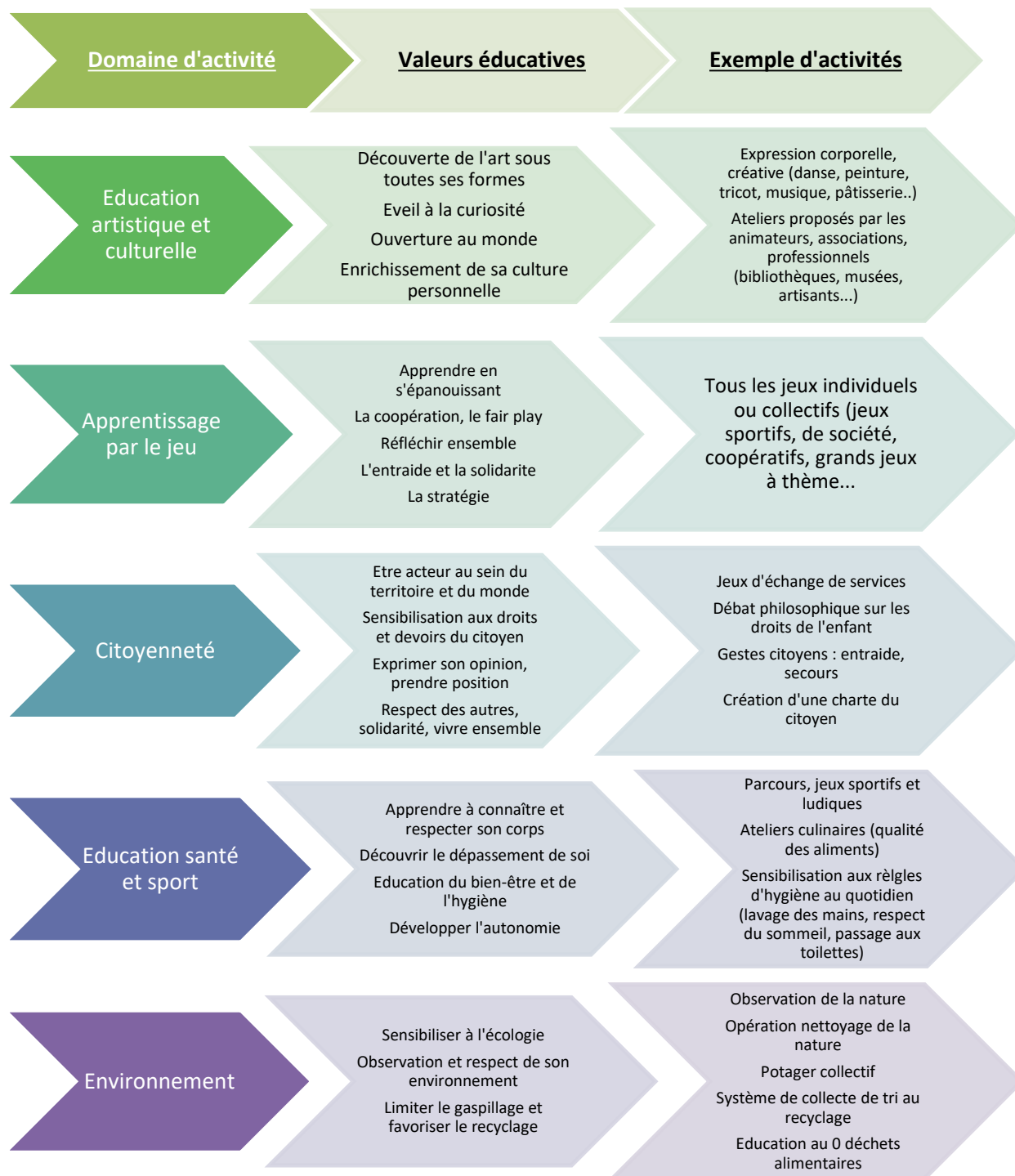
**Les Accueils Périscolaires des mercredis** sont déclarés aux services de la DDCS et de ce fait sont soumis au cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (ACM). Les ALSH des mercredis respectent les règles de modalité d'accueil et d'organisation, la qualification et les taux d'encadrement et les engagements éducatifs développés dans les projets pédagogiques de chaque structure.

Dans le cadre du **Plan Mercredi**, les activités proposées sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte ; elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique.

**Lors du PEDT 1, les activités envisagées ont été classées selon des axes et thématiques diversifiés relevant des domaines suivants :**

- ✓ Education artistique et culturelle
- ✓ Apprentissage par le jeu
- ✓ Education à la citoyenneté
- ✓ Education Santé Sport
- ✓ Sensibilisation à l'environnement

## DOMAINES D'ACTIVITES ET VISEES PEDAGOGIQUES :



Suite au bilan, au regard des activités menées en réalité en accueil périscolaire et mercredis durant le 1er PEDT, les axes pédagogiques ne changent pas et se retrouvent dans les thèmes généraux suivants :

- Le bien-être et le bien vivre ensemble
- L'éducation artistique culturelle et sportive
- L'éducation au développement durable et citoyenneté
- Les relations intergénérationnelles
- Actions partagées école/périscolaire/parents /associations

Les exemples précis d'activités réalisées sont listés dans le document « BILAN »

## 9. OBJECTIFS EDUCATIFS ET EFFETS ATTENDUS DU PEDT

Le PEDT vise la cohérence et la continuité éducative à travers une organisation hebdomadaire des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et une programmation annuelle d'activités complémentaires aux enseignements.

**OBJECTIF : organiser, au sein du PEDT, des garderies périscolaires communales et les accueils de loisirs mercredis intercommunaux en respectant la charte qualité du Plan Mercredi.**

**La charte qualité « Plan Mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :**

1. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
3. Mise en valeur de la richesse des territoires
4. Le développement d'activités éducatives de qualité

### **1- La complémentarité et la cohérence éducative des temps de l'enfant**

*Prérequis : « la part du temps scolaire représente environ 10 % de l'année d'un enfant. Les autres temps doivent donc être pensés en harmonie pour permettre aux enfants de consolider les acquis de l'école de manière ludique et d'approfondir leurs connaissances. »*

La Communauté de Communes a engagé lors du 1<sup>er</sup> PEDT un travail de concertation avec les directions des écoles grâce aux élus jeunesse des communes. Les projets d'écoles ont été répertoriés et étudiés afin de prendre connaissance des grands axes éducatifs développés dans les écoles du territoire.

**Les objectifs éducatifs de la Communauté de Communes :**

- Installer un climat de socialisation visant l'échange entre toutes les catégories sociales.
- Développer l'enrichissement et la connaissance dans la recherche des capacités physiques, intellectuelles, artistiques, culturelles des jeunes par le support d'activité variées.
- Favoriser la découverte et l'accessibilité des structures sociales, culturelles et sportives de la Communauté de Communes.
- Accentuer notre travail en commun avec les familles et les partenaires sociaux éducatifs, sportifs et culturels.
- Favoriser la créativité, l'imagination et l'autonomie.
- Développer le rôle de l'enfant : le responsabiliser et le pousser à réfléchir au respect dans l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Veiller à ce que nos activités restent des temps de loisirs et de plaisir au travers d'une démarche pédagogique.

**Les activités éducatives développées en accueil de loisirs périscolaires sont cohérentes avec les projets mis en œuvre en temps scolaire.**

Au niveau d'une intercommunalité, la difficulté est de travailler avec toutes les écoles du territoire. Le choix a donc été fait de privilégier la concertation entre les équipes enseignantes et les équipes des accueils de loisirs sur les communes hébergeant un accueil « mercredis ».

## 2- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Cette volonté est portée par chaque organisateur du territoire ; les conditions d'accessibilité favorisent l'inclusion de tous et permettent le « vivre ensemble », le développement de la mixité sociale, la parité, et l'équité.

La Communauté de Communes et ses communes membres veillent à l'accès de toutes les catégories sociales avec la tarification progressive, l'inclusion des enfants porteur de handicap et œuvrent pour l'accompagnement à la parentalité.

### Service égalitaire le mercredi pour un seul territoire

La Communauté de Communes s'appuyant sur ses compétences sociales en matière d'enfance, de gestion des structures d'accueil et d'équipements sportifs et scolaires est à même d'offrir aux familles des services de qualité dédiés à tous les enfants.

La compétence intercommunale « Accueils de loisirs » permet un accès égalitaire au service périscolaire des mercredis pour toutes les communes. Les lieux d'accueils sont répartis de manière géographique cohérente sur les grands axes de circulation des populations.

Les communes mettent à disposition les bâtiments via des conventions d'utilisation (école, salle polyvalente, bibliothèque, ludothèque, gymnase, city-stade) pour un service intercommunal ouvert à l'ensemble des habitants de la Communauté.

### L'enfant en situation de handicap :

Les parents d'enfants en situation de handicap ont les mêmes attentes que tous les parents : pouvoir bénéficier d'activités de loisirs pour leur enfant. Ils souhaitent une sociabilisation sur d'autres temps que celui de l'école ou des centres spécialisés. Les demandes sont de plus en plus fréquentes sur notre territoire.

Les accueils de loisirs prennent en compte les PAI (Projet d'accueil Individualisé) et mettent en place un projet d'intégration avec des adaptations possibles de leur structure afin que la venue de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et pour l'équipe d'animation.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a signé **une Charte Déontologique de l'accueil de l'enfant porteur de handicap** qui autorise les directeurs à tout mettre en œuvre pour offrir des conditions d'accueil de qualité, dont le recrutement d'un animateur supplémentaire, pour ainsi personnaliser l'accueil de l'enfant.

La difficulté principale est de trouver les animateurs compétents et une des solutions serait de recourir au personnel AVS/EVS recrutés sur les temps scolaires.

Ce type de personnel qualifié pourrait être mutualisé avec les temps du mercredi et présenterait de nombreux bénéfices :

- Lien entre les différents temps de la journée et de la semaine pour l'enfant
- Un suivi constant du PAI
- Une démarche pédagogique sur le long terme pour l'encadrant
- Une relation étroite et privilégiée pour la famille
- Un contrat de travail mutualisé entre les collectivités



## L'accompagnement à la parentalité :

Les systèmes de garde ne peuvent être réduits à une simple garderie d'enfants. Il est essentiel d'associer les parents à la vie de leurs enfants en dehors du cercle familial. Le lien avec les parents est tout aussi important que celui des enfants. Les rapports se doivent professionnels, conviviaux et doivent apporter un sentiment de confiance.

Actuellement, l'inclusion des familles s'inscrit dans une démarche pédagogique avec des objectifs déjà mis en place :

- Privilégier les temps d'accueil pour communiquer avec les familles (journée de l'enfant, sieste, repas, anecdotes...)
- Associer les parents dans les activités (demande de matériel de recyclage, collecte de jouets...)
- Organiser des moments de rencontres et d'échanges (semaine de la parentalité, goûter partagé, vidéo rétrospective, exposition de créations, ...)
- Permettre aux parents de participer à la réflexion des différents projets (conseil d'école, boîte à idées, questionnaire...)



Sur le territoire intercommunal un **centre social « Cap Générations »** intervient en collaboration avec la Communauté de Communes sur plusieurs champs d'action :

- CLAS (conventionnement CAF) : accompagnement à la scolarité.
- REAAP (conventionnement CAF) : plusieurs actions en lien avec la parentalité. Exemples : ateliers parents/enfants ou jeunes enfants, groupes de parents/ados...
- Organisation du comité local de territoire concernant les actions d'accompagnement à la scolarité et les actions de soutien à la fonction parentale.
- LAEP (conventionnement pluriannuel avec la CCBPD) : Anse et Lozanne.
- Dispositifs de réussite éducative (conventionnement collège) : partenariat avec le collège de Châtillon d'Azergues en accompagnement scolaire.
- CLSPD : partenariat commune de Châtillon d'Azergues.
- CME/CMJ : partenariat avec la CCBPD (animation de la rencontre annuelle).



### **3- Mise en valeur de la richesse des territoires**

#### **Richesse des ressources du territoire**

La CCBPD possède sur son territoire ou à proximité de nombreux atouts :

#### **Des ressources en matière de patrimoine historique et culturel :**

- ✓ Musées (Paul Dini, Espaces Pierres Folles, la Boucle Ferroviaire, Beaux-Arts, Confluence, Imprimerie, Miniatures, Maison du Charolais...)
- ✓ Théâtres (Villefranche-sur-Saône, Tarare)
- ✓ Châteaux (Montmelas, Corcelle, Tour d'Oingt...)
- ✓ Villages classés

#### **Des sites naturels et parcs :**

- ✓ Lac des Sapins
- ✓ Forêt de la Flachère
- ✓ Parcs caladois et lyonnais (Vermorel, La tête d'Or, La Croix Laval)
- ✓ Espace baignade et détente du Bordelan
- ✓ Parcours nature, sportifs ou touristiques

#### **Des infrastructures et équipements sur les communes ou en périphérie de la CCBPD :**

- ✓ Bibliothèques et Médiathèques
- ✓ Piscines (Aquazergues, Cascades, Aquaval)
- ✓ Salles de jeux ou de sports (Happy City, Royal Kid, Fun Island)
- ✓ ECOL (Ecole de Cirque de l'Ouest Lyonnais)
- ✓ Centre Kapla Lyon

L'ensemble de ces ressources permet l'organisation de nombreuses sorties et favorise la connaissance de leur territoire et des principales grandes agglomérations aux enfants de toutes les communes.

#### **Richesse d'une compétence intercommunale**

Le principe d'une gestion directe intercommunale permet l'organisation d'un service d'animation structuré des mercredis. Les acteurs et intervenants sont professionnalisés et ont la possibilité de travailler de concert sur l'ensemble du territoire.

La population a donc le libre choix d'accéder à un mode d'accueil qui n'est pas uniquement basé sur la proximité mais sur la qualité des animations.

Le travail en commun des équipes des mercredis favorise l'émergence de nombreux projets d'animations, des sorties communes, des rencontres inter accueils. La connaissance des infrastructures et des associations locales est facilitée, les idées d'animations sont partagées. Ce travail collectif permet une programmation variée à l'échelle de 32 communes.

## 4- Le développement d'activités éducatives de qualité

- ✓ Des projets pédagogiques
- ✓ De la qualité des intervenants
- ✓ De la formation des personnels
- ✓ Des moyens financiers

*La journée du mercredi permet de consolider les compétences acquises pendant les enseignements par des activités ludiques et de développer des compétences sociales fondamentales. La qualité de l'accueil des enfants dans le cadre du Plan mercredi est garantie par une démarche réfléchie et travaillée notamment avec l'élaboration de projets pédagogiques sur chaque ALSH du territoire.*

### La qualité des projets pédagogiques

Ils ont pour but d'assurer, par l'implication collective de l'équipe, une qualité éducative aux activités de loisirs proposées. Ils permettent la mise en œuvre du projet éducatif de la Communauté de Communes.

Les projets pédagogiques permettent un travail de réflexion des équipes et visent à ce que chaque individu trouve sa place au sein de la structure et y évolue en toute sécurité. Chacun pourra s'affirmer sans s'imposer et évoluera librement dans un cadre défini au préalable, par le directeur, l'équipe et les enfants.

Les directeurs des 10 accueils de loisirs intercommunaux « mercredis » élaborent avec leur équipe un projet pédagogique spécifique à leur structure et le soumettent à la direction du service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes. (1 exemple en annexe : LETRA)

Les engagements éducatifs développés dans les projets des ALSH visent à permettre aux enfants de s'émanciper en acquérant des compétences essentielles à leur autonomie, leur apprentissage de la prise d'initiative, de se fédérer autour de projet commun et à respecter des règles.

Les activités développées autour des mercredis permettent de renforcer les compétences psycho sociale : avoir l'estime de soi, avoir de l'empathie pour les autres, savoir gérer ses émotions, savoir gérer son stress, avoir une pensée créative, avoir une pensée critique, savoir communiquer efficacement et être habile dans les relations interpersonnelles.

BEAUJOLAIS  
PIERRES D'ORÈES

**Projet pédagogique  
de  
Accueil de loisirs – LES KID'S**

Mercredis 2022/2023  
3 / 12 ans

ALSH Les Kid's  
85, Place Henriette BRESSON 69380 CHASSELAY  
Tél : 04 72 20 03 18 Portable : 06 80 51 09 60  
[leskids@cc-pierresdorees.com](mailto:leskids@cc-pierresdorees.com)

Numéro de déclaration à la SDJES du Rhône : 0690035CL000422

CENTR'O  
GONES

**PROJET  
PÉDAGOGIQUE  
2022-2023**

COORDONNÉES  
195 route de Chazay, 69380 Lozanne  
07 88 08 62 27  
[centrogones@cc-pierresdorees.com](mailto:centrogones@cc-pierresdorees.com)

BEAUJOLAIS  
PIERRES D'ORÈES  
communauté de communes

## La qualité des intervenants

La qualité éducative des accueils de loisirs repose en grande partie sur la compétence des animateurs. En ALSH intercommunaux mercredis, les personnels sont recrutés dans le respect des règles DDCCS. Taux d'encadrement avec PEDT :

- 1 animateur / 10 enfants de – 6 ans
- 1 animateur / 14 enfants de + 6 ans.

Les équipes pédagogiques sont composées en fonction des effectifs :

- De directeurs et adjoint de direction (BAFD, BPJEPS, professeurs des écoles...)
- D'animateurs BAFA et stagiaire ou équivalence (STAPS, CAP ...) ou d'éducateurs sportifs.

Les équipes sont complétées par des personnels non diplômés limité à 20% des effectifs.

Le personnel salarié permanent (directions, adjoints et certains animateurs communaux) peut être recruté sur des postes de titulaire de la fonction publique ou CDI ou CDD annualisés. Ce qui permet une continuité, une exigence et une qualité de service.

Les équipes d'animation sont souvent recrutées de manière saisonnière sur une année scolaire, avec des temps de travail d'une journée par semaine. Ce qui pose des problèmes de pérennisation.

## LES ACCUEILS DE LOISIRS RECRUTENT !

Publiée le 09/09/2022



### Des difficultés notoires de recrutement

L'activité périscolaire est caractérisée par des emplois du temps partiels et des besoins d'interventions morcelés sur une journée.

L'activité interco des mercredis peut être cumulée avec l'activité communale des garderies. La mutualisation des personnels communaux et intercommunaux est une des solutions possibles pour lutter contre la pénurie des animateurs. La CCBPD opte dès que possible pour des conventions de mise à disposition des personnels périscolaires communaux.

Les intervenants extérieurs sont aussi une garantie de qualité éducative. Selon les projets d'animations, des conventions ou interventions facturées peuvent être faites. Ces personnels sont qualifiés et diplômés en activités sportives ou culturelles. Ce sont par exemple des initiateurs sport, comédiens, professeurs de musique...

## La formation

*La formation continue tout au long de la vie permet de prendre en compte les savoirs et savoir-faire de chacun et de répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes des individus, des entreprises et de la société.*

Les personnels d'animation permanents ont accès à la formation continue, toutefois, il ne leur est pas toujours facile de bénéficier des formations individuelles, de par leur statut avec multiples employeurs et des temps de travail discontinus.

Les saisonniers sont formés par les directeurs des ALSH dans le cadre de leur parcours. Un travail important doit être mené auprès des équipes pour les inciter à se former régulièrement.

Des formations partagées pluri-acteurs entre professeurs, animateurs et personnel municipal sont difficiles à organiser du fait des emplois du temps et employeurs différents.

Toutefois, les formations de groupes à destination de l'ensemble des personnels d'un même service sont possibles. Elles sont ponctuellement organisées et peuvent être encore développées sur les thèmes incontournables de l'animation : l'accueil du public en situation de handicap, l'éducation à internet, la sécurité routière, le secourisme, le bien se nourrir...

**Sur le territoire de la CCBPD, l'accent doit être donné sur la formation des intervenants. Il paraît indispensable de développer l'accès à des parcours certifiants, de pousser à la professionnalisation des personnels et assurer leur formation continue.**



Depuis 2022, la Communauté de Communes offre des postes en contrat d'apprentissage suite à un travail en collaboration avec la MFR de ST LAURENT DE CHAMOUSSET pour accueillir des jeunes en formations :

- BPJEPS LTP loisirs tout public
- CPJEPS AAVQ Animateur d'Activité de Vie Quotidienne

Des formations BAFA s'organisent sur le territoire en partenariat avec l'IFAC, avec la mise à disposition gratuite de locaux par la commune de ANSE et le centre social CAP GENERATION, des formations en externat accessibles financièrement pourront s'enchaîner sur les prochaines années. La Communauté de Communes assurant la communication auprès des habitants et la possibilité d'intégrer les stagiaires en accueils de loisirs intercommunaux.

ORGANISATION ET TERRITOIRE	AU QUOTIDIEN / EN PRATIQUE	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES	TOURISME PATRIMOINE
<p>le centre social CAP GENERATION organise un STAGE BAFA "session initiale" permettant de devenir animateur dès 16 ans révolus. du 17 au 24 décembre 2022 à CHATILLON D'AZERGUES</p> <p>270€ pour 8 jours de formation en externat</p> <p>renseignement et inscriptions : <a href="mailto:coordio.jeunesse@capgenerations.org">coordio.jeunesse@capgenerations.org</a> + d'info sur <a href="mailto:service-jeunesse-ados">service-jeunesse-ados</a></p>				

## Les moyens financiers

Les communes et la Communauté de Communes financent l'organisation des activités périscolaire des garderies et des accueils mercredis.

La Communauté de Communes a fait le choix d'une gestion directe des ALSH pour les mercredis. Certaines communes gèrent directement leurs garderies ou les confient à des délégataires.

Une politique sociale suppose des installations, une organisation, un fonctionnement et une gestion conséquente ; cela induit un engagement financier important pour les collectivités.

La déclaration des accueils DRDJS permet la contractualisation de conventions avec la CAF.

**Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.**



Les accueils intercommunaux des mercredis remplissent les obligations règlementaires relatives à la protection des mineurs définies dans le Code de l'action sociale et des familles et sont donc éligibles à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) versée par les CAF.

La CCBPD a contractualisé des conventions d'objectifs et de financement pour l'ensemble des ALSH du territoire et bénéficie des PS ALSH /PLAN MERCREDIS et BONUS TERRITOIRE.

La Communauté de Communes s'engage à proposer des services et des activités ouvertes à tous les publics sur la totalité de son territoire.

Les accueils de loisirs sont payants mais l'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles. Ainsi la tarification appliquée ne permet pas de couvrir les dépenses engagées.

Néanmoins, la volonté est d'allouer aux ALSH des mercredis un budget pédagogique suffisamment confortable pour permettre d'offrir aux enfants une qualité d'accueil et d'activités.

Les directions des accueils de loisirs ont la liberté financière d'organiser des actions de qualité avec des intervenants professionnels ou de payer des transports afin de se déplacer hors des murs pour des sorties en musée, des visites de sites ou de parc, dès lors qu'elles sont en accord avec le projet pédagogique de la structure.

Le reste à charge entre les prestations CAF et la participation des familles est supporté par la Communauté de Communes.

## 10. EVOLUTION ET PISTES D'AMELIORATION

L'évaluation du PEDT N°1 a permis de mettre en lumière certaines difficultés pour atteindre les objectifs. Difficultés résumées par thèmes et développées dans le chapitre 2 du BILAN (en annexe)

- Rythmes de l'enfant sur la semaine
- Capacités d'accueils et locaux
- Liens entre acteurs : école, périscolaires, parents, associations
- Recrutement des professionnels



**Pour ce PEDT 2<sup>ème</sup> génération, les grands objectifs sont reconduits mais il semble important de veiller sur les problématiques relevées**

Il faudra travailler sur les axes suivants : (plus développés dans le chapitre 3 du BILAN)

- Mettre l'enfant au centre des actions pour un emploi du temps serein
- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Travailler le recrutement et la formation des personnels
- Développer des nouveaux projets d'activités

### Mettre l'enfant au centre des actions pour un emploi du temps serein

Il s'agit de prioriser la réflexion autour des besoins essentiels de l'enfant et avoir un « discours commun » de tous (enseignants/périsco/ALSH). Rappeler l'importance de l'école et moins mettre l'accent sur les activités. Chercher un rythme hebdomadaire qui permet du repos et éviter la suractivité. Limiter le cumul garderie matin et soir en maternelle. Réfléchir aux axes à développer face à la forte demande de garde. Diminuer les temps collectifs, offrir des espaces individuels encadrés. Faire de l'accueil périscolaire un moment de détente sans course à l'activité. Organiser l'aide aux devoirs pour éviter de surcharger les soirées. Offrir la possibilité d'aller aux activités locales le mercredi au lieu des soirs de semaine. Réfléchir à un accueil type familial ou "nounou". Prévoir un rythme ALSH mercredi plus cool...

## Pour favoriser la connaissance et la communication entre les différents acteurs,

il faut créer du relationnel entre école et périscolaire, entre enseignants et responsables des accueil en proposant des temps de partage. Faire un fichier commun des coordonnées. Connaître les projets en cours. Travailler ensemble les PAI. Faire intervenir des associations en garderie. Réunir les utilisateurs des locaux pour mis à jour des PPMS. Convier les responsables garderies et accueil en conseil d'école. Connaître les projets d'écoles...

## Travailler le recrutement et la formation des personnels

Travailler la mise à disposition des personnels communaux en accueil de loisirs. Former des encadrants pour améliorer les temps de cantine : détente, petit jeux, éducation à la nourriture... Atelier formation pour les parents : développement estime de soi. Former les personnels à la gestion de crise (suite COVID). Proposer des postes à temps pleins en mutualisant les offres mairies et accueils de loisirs. Proposer des contrats d'apprentissage. Organiser des formations BAFA. Réfléchir au financement des formations.

## Développer des nouveaux projets d'activités

En plus des activités listées en chapitre 8, projet sensibilisation au harcèlement. Projet communal culturel : printemps des poètes. Projet Jeux d'échec fabriqués à l'école à partager en périsco. Projet Compagnie théâtre : travail d'observation sur temps scolaire + création spectacle et formation d'ambassadeur médiation sociale. Essayer la participation citoyenne pour organiser les accueils. Développer les projets avec les commerces locaux comme faire du pain à la boulangerie. Faire réfléchir les Conseils Municipaux des Jeunes sur des projets d'activités citoyennes en temps périscolaire. Trouver de nouveaux partenaires pour activités locales sportives ou artistiques.

En conclusion, la Communauté de Communes et ses communes membres travaillent déjà et travailleront encore à l'accueil de tous les enfants. Nous aurons le souci de proposer des activités de qualité grâce notamment à la richesse de notre territoire. Nous nous appliquerons à proposer des espaces sereins après ces dernières années anxiogènes et veillerons à la mise en relation des personnes pour des projets communs.

**A l'aube de ce PEDT N°2 et fort du bilan d'action des dernières années, les idées sont présentes, la bonne volonté est tangible et nous sommes aujourd'hui conscient des écarts possibles entre les objectifs d'un PEDT et leur réalisation.**

Il s'agit de poursuivre et transformer la réflexion en actes. D'où l'importance de soigner le pilotage du futur PEDT, garantie d'une mise en œuvre des projets.

## 11. PILOTAGE DU PROJET

Grâce à son « pôle familles et services », la CCBPD a l'expérience du travail collectif. Les partenaires engagés autour de l'enfance sont identifiés sur le territoire. Un comité de pilotage est constitué regroupant les responsables des services communaux, des responsables associatifs, des représentants des parents, des directions d'école et d'accueils périscolaires. Cette instance de dialogue est chargée de mobiliser, d'informer les partenaires, de faire vivre le PEDT.

### COMPOSITION ET COORDINATION

#### Porteur du PEDT :

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

#### Elus référents :

Président : Daniel POMERET

Vice-président en charge des Accueils de Loisirs Interco : Sylvie JOVILLARD et Valérie DUGELAY

#### Coordination :

Service porteur : Enfance Jeunesse

Référent : Béatrice DUCLOS

Fonction : Coordinatrice Enfance Jeunesse

Adresse : Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes - 69480 ANSE

Coordonnées : 04.74.67.90.92 - [b.duclos@cc-pierresdorees.com](mailto:b.duclos@cc-pierresdorees.com)

#### Instances institutionnelles :

SDJES - Direction Départementale de Jeunesse et Sport : Etienne BRUN

CAF : Conseillère technique territoire : Sheila MARCENDE

EDUCATION NATIONALE : Inspecteurs d'académie : Mme TOURAINÉ, Mrs BESSIERES et IMBERT

COMMUNES : 32 maires membres de fait (noms page 5)

#### Commissions :

Les élus responsables « Affaires Scolaires et Jeunesses » des Communes

Les membres élus siégeant au groupe de travail interco « ALSH »

Le service Interco « Petite Enfance » : Vice-Présidence et coordination

Le service Interco « Enfance » : coordination déléguée guichet unique

Les directions d'accueils de loisirs mercredis interco et des garderies périscolaires communales

Le centre social du territoire

Les directions d'écoles

Les présidents d'associations

## MODALITE DE SUIVI

Le COPIL s'est engagé à assurer le suivi du PEDT par des réunions organisées au siège de la CCBPD. Forts de l'expérience du 1er PEDT, il est décidé de modifier les méthodes de suivi.

- Travailler en comité plus restreint par bassins de vie
- Réunir la commission enfance jeunesse intercommunale 2 fois par an
- Prévoir 1 réunion générale d'information 1 fois par an

Le service enfance jeunesse de la CCBPD va animer le projet en invitant les acteurs identifiés du territoire à participer aux réunions de travail et à diffuser les comptes rendus auprès des 32 communes

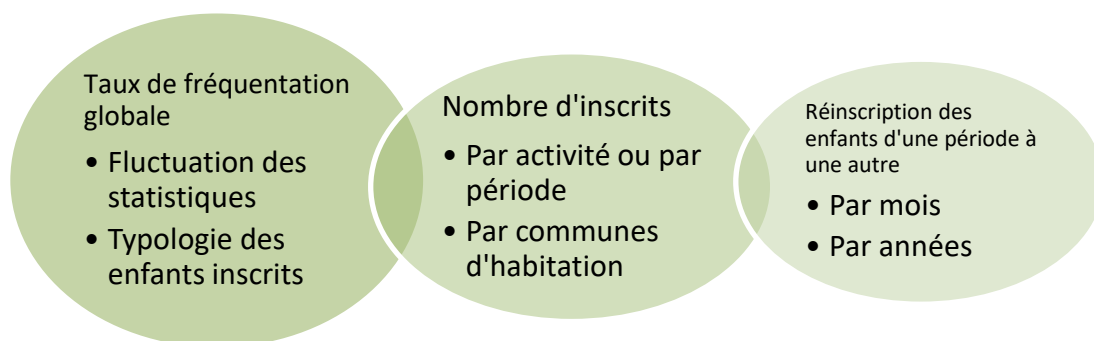
## 12. EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet permettra de comparer les écarts entre ce qui était prévu dans le PEDT et ce qui a été réalisé, puis de les analyser.

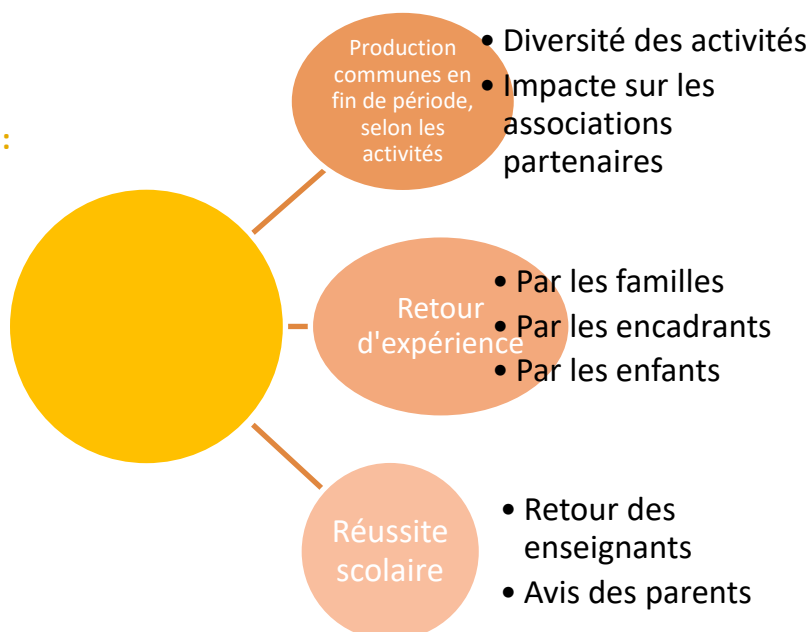
Après une phase de mise en place et d'application, la Communauté de Communes pourra décrire objectivement ce qu'il s'est passé en s'appuyant sur des indicateurs factuels : **indicateurs quantitatifs**. L'analyse des éléments du bilan permettra un jugement de valeur, une représentation sociale : **indicateurs qualitatifs**.

### INDICATEURS RETENUS

#### Indicateurs quantitatifs :



#### Indicateurs qualitatifs :



## PERSPECTIVES

Le travail collectif effectué pour un PEDT sur un territoire de la taille de notre EPCI est difficile de par le nombre d'acteurs différents et leur éloignement géographique. Néanmoins, le 1<sup>er</sup> PEDT et le travail d'évaluation et bilan effectué a permis de créer des liens entre les différents partenaires peu habitués à travailler ensemble.

La gestion directe intercommunale est un réel atout pour l'égalité d'accès de toutes les familles à une offre d'animation de qualité le mercredi, quel que soit leur lieu d'habitation. Mais il convient de ne pas négliger les rapports entre les garderies Communales et les accueils intercommunaux.

Une gestion à un niveau supra communale engendre aussi des difficultés à ne pas négliger, des points sont à surveiller et à travailler dans la durée : la proximité, le recrutement, les capacités d'accueils, les coûts et la pérennisation des actions.

Un service intercommunal doit veiller à rester accessible à tous les habitants sur l'ensemble du territoire. Les points d'accueils doivent être répartis judicieusement avec des responsables d'accueils abordables, disponibles et à l'écoute des familles.

Il faut soigner l'information aux familles, souvent perdues entre les différents gestionnaires de cantines et garderies matins ou soirs les jours d'école et les accueils périscolaire des mercredis (et des vacances).

Par ailleurs, face aux difficultés d'embauche, il est nécessaire de travailler des méthodes de recrutement, de formation des animateurs, réfléchir au financement de certaines formations et favoriser la mutualisation des personnels entre les différents gestionnaires.

Le renouvellement du PROJET DE TERRITOIRE et du PLAN MERCREDI permettra de poursuivre le travail en affinant les méthodes et la concertation entre les écoles et les Accueils périscolaires.

## **13. SIGNATURE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT**

Anse, le 21 novembre 2022

Le président de  
l'EPCI

Le préfet de

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale


Le directeur de la caisse d'allocations  
familiales

## 14. ANNEXES

### 1. PROJET PEDAGOGIQUE, EXEMPLE D'UN ALSH INTERCOMMUNAL



### 2. REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT ALSH INTERCOMMUNAL



communauté de communes

**ACCUEILS de LOISIRS  
INTERCOMMUNAUX**  
**REGLEMENT INTERIEUR 2022-23**

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres-Dorées organise des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) pendant les vacances et les mercredis de l'année scolaire. Différents Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sont ouverts sur le territoire avec des capacités d'accueils et amplitudes d'ouvertures variables selon les sites. Ces Accueils de Loisirs respectent la législation en vigueur et sont déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Ils bénéficient du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

**ARTICLE 1**  
**Conditions d'admission**

Pour bénéficier des Accueils de Loisirs Intercommunaux, les parents doivent renseigner un **dossier famille** avec les mentions et documents obligatoires :

- o Coordonnées des responsables (fournir justificatif domicile en cas de déménagement)
- o Fiche d'informations et recommandations sanitaires pour chaque enfant
- o Copie des vaccinations obligatoires DTP (carnet de santé)
- o Copie Assurance extrascolaire ou RC vie privée de l'année en cours ou suivante
- o Copie attestation du quotient familial CAF ou MSA de l'année en cours pour réduction tarifaire (si <1600€)

Pour effectuer ces démarches :

→ **Créer un compte** via le « portail famille » <http://cc-beaujolais-pierres-dorees.portail-defi.net/>, dans l'onglet « nouveau dossier » puis suivre les instructions.

En cas de difficulté pour effectuer les démarches en ligne, Joindre le guichet famille : [enfancejeunesse@cc-pierresdorees.com](mailto:enfancejeunesse@cc-pierresdorees.com) ou 04.37.55.87.32

L'enregistrement du dossier permet l'attribution d'un **mot de passe et d'un identifiant** au « portail familles » pour un accès à la réservation de toutes les activités des ALSH intercommunaux.

Les parents sont tenus de vérifier, mettre à jour leur « compte famille » de tous les changements de situation et données administratives et sanitaires avant chaque inscription.

**ARTICLE 2**  
**Modalités d'inscriptions**

Le planning annuel d'ouverture et d'inscription des ALSH est fixé en août pour toute l'année scolaire suivante. Toutes les dates de réservations, lieux, horaires et permanences sont communiqués sur le site internet de la Communauté de Communes [www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com). L'information est également diffusée en Mairie et disponible auprès des Accueils de Loisirs.

Les enfants sont acceptés dans la limite des places disponibles, à partir de 3 ans révolus avec une \* propreté en journée \* acquise.

Les habitants de la Communauté de Communes sont prioritaires.

**Deux méthodes pour s'inscrire en ALSH :**

- En ligne sur Internet : via le « portail familles » <http://cc-beaujolais-pierres-dorees.portail-defi.net/> (Avec identifiant et mot de passe)
- Rattrapage en permanence d'accueil : sur les différents accueils de loisirs ou au siège de la CCBPD pour les camps (prévoir un dossier papier pour les familles n'ayant pas de compte à jour en ligne).

**Inscriptions pour les vacances scolaires :**

- Inscription minimum de 3 jours par semaine.
- Inscription au plus tard 2 semaines avant chaque vacance selon planning annuel fixé pour l'année.

**Inscriptions pour les mercredis de l'année scolaire :**

- Inscription possible à la journée ou ½ journée avec repas.
- Réservation au plus tard le dernier mercredi du mois précédent, avant 18h, pour les mercredis du mois suivant

**ALSH « L'Escampette »**

**PROJET**

**PEDAGOGIQUE**

**« Mercredis Loisirs »**

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants de 3 à 14 ans, en favorisant l'accueil des enfants en situation d'handicap, durant les mercredis et une partie des vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h30.

Les séjours se déroulent dans les locaux de l'école communale de Létra, en plein centre du village : les bâtiments sont adaptés à tous les enfants et sont entourés d'un cadre privilégié avec cour, salle d'activités, bibliothèque, Halle des sports et espaces verts.

### ***ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS***

**La directrice** est le garant du projet éducatif et du projet pédagogique. Elle est l'organisatrice, responsable du centre d'accueil, administratrice. Elle est le responsable pédagogique de l'équipe d'encadrement, du matériel. La direction est formatrice de l'équipe d'encadrement, elle vérifie régulièrement les espaces d'accueil et ceux dédiés aux activités, l'état de dangerosité, de salubrité. Pour le bon déroulement des séjours, elle instaure un climat de confiance, se montre disponible et à l'écoute de tous les participants.

**L'animateur** fait partie de l'équipe éducative, il participe à la vie du séjour. Il est le référent de son groupe, responsable, dynamique, conciliant, à l'écoute, respectueux des règles.

La dynamique de groupe ne peut se faire qu'en mettant en place des temps d'échanges, moyens de s'exprimer sur les difficultés rencontrées et de les résoudre en équipe.

L'équipe doit s'approprier et appliquer les notions de :

Responsabilité (face aux différentes situations)

Sécurité : physique et affective (enfant ou adulte en difficultés)

Hygiène, santé morale et physique de l'enfant

L'équipe éducative respecte les règles de vie en collectivité fixées dans le groupe, et respecte les interdits suivants :

- Faire entrer ou consommer de l'alcool ou de la drogue dans le centre en activité.
- Fumer dans les locaux, au contact des enfants.

Si la vie en collectivité exige des règles, elle n'exige pas une rigidité absolue et impose de faire preuve de souplesse et d'une grande capacité d'adaptation.

L'enfant doit pouvoir évoluer et s'épanouir en toute quiétude.

### ***LIEU D'ACCUEIL :***

L'équipe d'animation crée un lieu de bien être en aménageant l'espace dans lequel vont vivre et évoluer enfants et animateurs. L'identification et la création de repères des lieux peuvent se faire avec les enfants (les associer pour la mise en place).

La notion de respect du matériel et des locaux se fait en responsabilisant les enfants.

Pour cela ils seront impliqués dans le rangement des espaces occupés.

### ***REPAS :***

Ils sont préparés par une cuisinière, puis réchauffés par une aide-cuisinière qui aide également au service, dans la cantine de l'école.

C'est un moment important de la journée qui ne doit pas être une contrainte pour l'équipe d'animation qui participe au service. C'est pour l'enfant et l'animateur le moment de reprendre de l'énergie et de se détendre.

### ***REGLES DE VIE :***

Les règles sont formulées en précisant qu'un individu (enfant, adulte) a des droits mais aussi des devoirs.

Ces devoirs doivent être respectés : le respect d'autrui, enfants et adultes, le refus de la violence sous toutes ses formes (physiques, verbales, affectives, exclusion, harcèlement), le respect des locaux et du matériel. Toutes règles n'étant pas respectées, le dialogue et la négociation seront le meilleur moyen pour trouver une solution.

L'animateur peut poser des règles non négociables dans le groupe (ex : celles qui garantissent la sécurité de tous) ou aider les enfants à les trouver, puis comme chaque groupe est unique, il peut proposer des méthodes aux enfants pour trouver des règles de vie qui correspondent au groupe. Les règles de vie peuvent être rediscutées en fonction de ce qui arrive pendant le séjour, être réfléchies, pensées, renégociées, faire l'objet d'activités de régulation. Ainsi, cela permettra aux enfants de leur donner du sens.

L'enfant a le droit de dire « je ne suis pas d'accord » et de donner des arguments même si la règle ne change pas.

### ***PROGRAMME :***

L'équipe d'animation propose pour chaque séjour un programme d'animation souple et personnalisé afin qu'il soit agréable et valorisant pour les enfants.

Chaque séjour peut être à thème, soit à la journée ou à la semaine, ce qui permet à l'enfant de s'approprier le contenu et de développer l'imaginaire et son sens de la créativité. Les activités sont adaptées aux enfants en fonction de leur âge.

Les activités traditionnelles : travaux manuels, peinture, pâte à sel, poterie et les jeux par petits groupes ou collectifs sont pratiqués de manière à dynamiser l'esprit créatif de l'enfant. Pour cela ils sont évolutifs, réactualisés et même révisés avec les enfants.

Les activités payantes ou sous-traitées par des prestataires de service ne viendront qu'en complément des activités créées et proposées par l'équipe d'animation.

Des sorties à la journée avec pique-niques sont proposées, pour permettre à l'enfant de découvrir et d'évoluer dans un environnement différent.

### ***SECURITE DES LOCAUX :***

Les plans d'évacuations en cas d'incendie sont affichés, connus de toute l'équipe éducative et des participants.

### ***BILANS - EVALUATIONS :***

Les réunions de préparation doivent mettre en application les objectifs du projet éducatif, du projet pédagogique et des projets d'animation. Un rapport financier et moral est rédigé par la directrice à la fin de chaque séjour et est remis à la coordinatrice et aux élus responsables de la communauté de communes.

Le bilan journalier (le soir) permet de constater les difficultés rencontrées et sert à trouver des solutions et à apporter de nouvelles propositions.

Le bilan de fin de séjour est une synthèse : on discute et évalue les projets d'animation menés ainsi que le respect des principes des projets éducatif et pédagogique.

### **BUDGET :**

Budget pédagogique : 4 euros par enfant par jour

Budget alimentaire : 0,50 euros par jour par enfant.

Cette participation sert à financer les goûters, le matériel pédagogique, la pharmacie, les sorties (prestations et transports)

### **OBJECTIFS**

	<i><b>Le centre de loisirs : Plus qu'un lieu de Vacances, un lieu de Vie !</b></i>	<i><b>Favoriser l'épanouissement de l'enfant-individu au sein du groupe</b></i>
<b>But</b>	<p>Créer une atmosphère conviviale, chaleureuse et dynamique</p> <p>Dépaysier et surprendre l'enfant en lui faisant vivre des moments exceptionnels et de petits bonheurs inoubliables !</p> <p>Inciter à la curiosité, la découverte</p> <p>Développer la liberté d'être soi et d'agir dans le respect d'autrui et de l'environnement</p> <p>Créer un contexte d'émulation, de foisonnement d'idées par le biais des échanges et des réalisations communes</p> <p>Valoriser et favoriser les prises d'initiatives et les expérimentations</p> <p>Elargir le sens donné à l'activité, perçue non plus comme une suite chronologique d'étapes aboutissant à un résultat matériel, mais comme un véritable moment de vie, laissant s'exprimer des émotions, des envies, des propositions, des changements de direction...</p>	<p>Respecter le rythme et la différence de l'enfant</p> <p>Respecter l'intégrité morale et physique</p> <p>Développer ses activités psychomotrices</p> <p>Favoriser le dialogue des enfants, créer une relation d'échanges, d'écoute et de confiance</p> <p>Alléger les contraintes induites par la vie en collectivité L'enfant doit pouvoir trouver sa place dans le groupe, se sentir épanoui et considéré de manière singulière</p>
<b>Méthodes</b>	<p>Originalités dans le contenu des activités (variantes, alternance, choix variés et accès à de nouvelles pratiques)</p> <p>Créer un environnement agréable (aménagement sécurisé physiquement et affectivement, ludique, surprenant... pour créer une relation de qualité)</p> <p>Cadre sécurisé et sécurisant avec des contraintes minimisées</p> <p>Privilégier la communication et l'échange entre tous</p> <p>S'adapter aux envies et capacités de chacun</p> <p>Favoriser l'évasion et la découverte (favoriser l'ouverture à toutes les cultures)</p>	<p>Bienveillance de l'animateur et adaptation aux publics, aux individualités</p> <p>Construire ensemble les règles de vie commune</p> <p>Mettre en place des activités permettant une réalisation et une évolution individuelles (activités d'expression)</p> <p>Créer des groupes selon les tranches d'âges (petit, moyen, grand)</p> <p>Donner le choix aux enfants dans les projets, les activités menées</p> <p>Solliciter et faire verbaliser les actions/envies</p> <p>Rendre les temps de regroupement plus conviviaux et propices aux échanges</p> <p>Adaptation aux différences de rythme et de</p>

	<p>Inciter et favoriser l'expression des pouvoirs de créativité et d'imagination des enfants</p> <p>Respect du rythme de chacun : Mettre en place des temps calmes et des temps libres</p> <p>Prise en compte des souhaits et besoins individuels</p> <p>Les enfants sont les acteurs de leur vie passée au centre</p>	<p>développement moteur des enfants, à leurs besoins et leurs particularités</p> <p>Dédier des temps aux échanges et aux régulations</p> <p>Questionnements et remises en question, au quotidien</p> <p>Alterner la nature et l'intensité des activités</p>
<b>Moyens</b>	<p>Un thème et une sortie par semaine</p> <p>Déguisement, maquillage pour enfants et adultes</p> <p>Noms de groupe</p> <p>Décoration des locaux</p> <p>Aménagement d'espaces (matérialisés, symboliques) dans les temps d'accueil, les temps calmes</p> <p>Imaginer des espaces d'exploration originaux et insolites</p> <p>Activités variées dans le fond et la forme, choix entre différentes activités, boîtes à idées, nouveaux matériels...</p> <p>Utilisation de sensibilisation, du suspense et de l'imaginaire selon l'âge des enfants</p> <p>Présence du ludique et de la créativité</p> <p>Horaires modulables selon l'état du groupe (hors repas)</p> <p>Laisser de la place à l'activité spontanée, souplesse dans le planning prévu</p> <p>Inciter les enfants aux temps calmes lorsqu'ils en ont besoin par le biais de l'animation</p> <p>Responsabiliser les enfants et les rendre acteurs de leur journée</p> <p>Associer les enfants à l'élaboration des projets et programmes annuels, à l'aide d'outils et de supports variés : mur d'activités avec images, photos, dessins</p> <p>Solliciter, motiver, donner envie</p> <p>Organisation de temps d'échanges et de partage avec les familles : Accueil jeux, Expositions...</p>	<p>Valoriser et Complimenter l'enfant</p> <p>Accueillir l'enfant de manière individualisée</p> <p>Construire et travailler sur les règles de vie, qui doivent être adaptées au groupe</p> <p>Donner le choix aux enfants : de manger avec qui ils veulent, de proposer des activités, de faire des équipes etc.</p> <p>Ecouter et prendre en compte ces propositions</p> <p>Variété et richesse des jeux proposés : jeux collectifs, coopératifs, créations manuelles</p> <p>Temps pour se centrer et annoncer le début d'une nouvelle activité</p> <p>Accompagner les jeux spontanés</p> <p>Réduire le grand groupe en petits groupes de conversation pour les bilans pour que chacun prenne sa place</p> <p>Alterner les dispositions pour les temps communs : ronde, libre choix des enfants, petits groupes</p> <p>Obligation de temps de réunion entre adultes et entre enfants avec la mise en place de rituels : l'enfant ou l'adulte présente un objet, le programme de la journée, partage des émotions de la journée</p>
<b>Evaluation</b>	<p>Boîtes à Bilan, à Idées</p> <p>Temps d'échanges, de discussion et de régulation favorisés et de plus en plus nombreux</p> <p>Investissement et implication des enfants</p> <p>Réussir à faire créer par les enfants, des espaces originaux, des activités variées</p> <p>Les espaces aménagés sont adaptés et attractifs : les enfants s'y sont rendus d'eux-</p>	<p>Bilan de fin de journée (groupé et individuel)</p> <p>Activités menées jusqu'au bout et finalisées</p> <p>Création de nouveaux jeux</p> <p>Observation des enfants : repérer les états émotionnels, les signes de bien-être, d'ennui...</p>

	mêmes, y ont passé du temps et s'y sont investis	
	<i>Vivre ensemble : Dans le respect, l'empathie et la bienveillance</i>	<i>Favoriser l'autonomie de l'enfant</i>
<b>But</b>	<p>Accueillir des enfants de toutes origines</p> <p>Apprendre à se réaliser, aider les autres, partager, maîtriser et verbaliser ses émotions</p> <p>Inciter et valoriser les comportements de solidarité</p> <p>Apprendre à l'enfant à partager ses compétences et connaissances avec les autres</p> <p>Favoriser la socialisation de l'enfant et lui permettre d'enrichir ses expériences avec autrui</p> <p>Développer l'esprit d'équipe en installant un climat de confiance</p>	<p>Permettre à l'enfant d'apprendre à « faire tout seul » et se fixer ses propres règles</p> <p>Développer la capacité de l'enfant à faire un choix, en tenant compte de ses capacités et de ses limites</p> <p>Prendre confiance en soi, grandir et s'épanouir</p>
<b>Méthodes</b>	<p>Observer, valoriser et mettre en avant les compétences et qualités des enfants</p> <p>Etre attentif, compréhensif, à l'écoute des émotions</p> <p>Se former aux formes de communication non violentes</p> <p>Savoir écouter et favoriser les expressions telles que « je sens », « j'ai besoin »</p> <p>Savoir négocier et trouver des compromis avec les enfants</p> <p>Créer un cadre sécurisant, favorisant la libre expression des enfants</p> <p>Jeux collectifs, activités et projets décidés par tout le groupe</p> <p>Travailler la dynamique de groupe, la solidarité, le respect et l'esprit d'équipe</p> <p>Impulser des temps d'échange dans le groupe</p> <p>Responsabiliser les enfants et se sentir responsable de l'intégration de chaque enfant</p> <p>Créer des espaces de vie variés et propices aux échanges</p>	<p>Accompagner l'enfant sur ce chemin</p> <p>Proposer la réalisation de tâches adaptées aux capacités de l'enfant</p> <p>Proposer des ateliers et activités pédagogiques et éducatives, élaborer des activités et ateliers qui ont un intérêt et ne sont pas dits « de consommation »</p> <p>Faire des démonstrations avant de « laisser faire » l'enfant</p> <p>Mettre en place des espaces où l'enfant n'a pas besoin d'un adulte</p> <p>S'adapter aux demandes et aux besoins individuels</p> <p>Valoriser l'enfant et l'encourager s'il ne réussit pas</p> <p>Adapter les temps de la vie quotidienne pour que chacun participe à sa manière</p> <p>Poser des règles qui sécurisent l'enfant</p>
<b>Moyens</b>	<p>Différents outils : matériel de sport, vélo, raquette, ballon, adaptabilité des animateurs...</p> <p>Jeux collectifs/jeux coopératifs/jeux de connaissance</p> <p>Des règles de vies (droits et devoirs)</p>	<p>Rendre les salles d'activités et les lieux d'accueil stimulants et adaptés aux besoins de tous</p> <p>Mettre à disposition des espaces de jeux libres</p> <p>Proposer des ressources et des outils permettant aux enfants d'agir seul en toute sécurité</p> <p>Pour les plus petits : poser au préalable un cadre</p>

	<p>adaptées, construites avec les enfants ainsi qu'un cadre et des limites construits et posés en amont</p> <p>Des jeux de régulation qui permettent de réfléchir et d'aller vers un vivre ensemble harmonieux</p> <p>Temps de parole, de bilan, café philo, boîte aux lettres, boîte aux émotions, bâton de parole, rituels mis en place témoignant de valeurs d'échanges et de solidarité</p> <p>Responsabilisation des enfants dans la préparation, la mise en œuvre et le rangement de l'activité</p> <p>Temps de jeux pour les petits organisés par les grands et temps d'échange entre les divers groupes</p> <p>Privilégier les petits groupes afin de créer des repères pour l'enfant et développer des relations plus libres et intimes</p> <p>Bilans entre animateurs avec confiance et communication autour de ce qui ne va pas</p>	<p>clair et précis, pour les plus grands : les aider à construire et s'approprier progressivement les conditions pour vivre et agir en autonomie</p> <p>Prendre le temps d'expliquer, reformuler, même la tâche la plus simple, si la demande a été exprimée ou ressentie</p> <p>Donner du sens aux activités et projets menés</p> <p>Laisser la place à l'expérimentation, alterner démonstrations et expérimentations</p> <p>Responsabiliser les enfants-acteurs : construire avec eux les rôles et les missions de chacun des membres du groupe, les rituels du groupe, leur donner la possibilité de gérer leurs espaces et matériels</p> <p>Implication des enfants dans les temps de vie quotidienne : mettre la table, débarrassage, rangement et nettoyage des espaces occupés</p>
<b><i>Evaluation</i></b>	<p>Constater une participation active aux différents jeux collectifs, une diminution des violences verbales et des situations conflictuelles</p> <p>Observer des actions de solidarité spontanée</p> <p>Faire des bilans individualisés et collectifs</p>	<p>Faire des bilans journaliers animés où la participation de chacun est requise et stimulée</p> <p>Se positionner en tant qu'observateur, afin d'analyser l'évolution de chacun</p> <p>L'animateur a su proposer et mettre à disposition des ressources, outils et supports variés favorisant les actions autonomes</p> <p>L'intervention de l'adulte diminue progressivement pour laisser place aux actions et propositions des enfants</p> <p>Les enfants collaborent, coopèrent et réussissent peu à peu à s'organiser de manière autonome et responsable pour mener à bien leurs projets</p>

## **Déroulement type des Mercredis loisirs :**

### \*Accueil 7h30 – 9h :

Accueillir chaque enfant : « Bonjour, ça va .. ? »

C'est le moment de transition entre la maison et le centre, la famille et le collectif, cela peut être délicat voire angoissant. Le fait de choisir un jeu et d'aller s'installer sera très naturel pour certains, d'autres auront besoin d'être accompagnés par l'adulte et d'échanger avec lui pour se rassurer.

Laisser les enfants choisir leurs jeux mais proposer aussi différents ateliers/jeux pour varier et enrichir les temps d'accueil : dessins, mandalas, perles, nouveaux jeux, origamis, ateliers kapla etc.

### \*9h-9h45 :

Temps libre à l'extérieur, pour respecter les besoins des enfants : moment de liberté, de défoulement, de partages entre amis.

Puis :

- En début de période : **Règles de vie** avec les enfants : Pour mieux Vivre ensemble, dans cet espace commun qu'est le centre de loisirs. Il est important pour cela de les laisser s'exprimer et de varier les supports : jeux, dessins, mimes, affiches etc.

-Remplir le **Tableau des Responsables** avec les enfants : lumière, rangement placards, toilettes, distribution du goûter, « Ratatouille »... pour les impliquer dans la vie collective, les responsabiliser, leur donner un rôle et une place valorisante au sein du groupe.

-En début de période : **Jeux de connaissance** : Pour favoriser les échanges, l'écoute entre les enfants et l'intégration de chacun/chacune dans le collectif.

Varié aussi les formes : jeux à plusieurs, en duo, questions-réponses, jeu du miroir, jeu de la ficelle pour faire le lien, les points communs/les différences.

- **La Météo du jour/Quoi de neuf/Comment ça va ?** Un temps pour laisser s'exprimer les enfants sur leurs émotions du moment : fatigue, excitation, colère, joie... Cela leur permet de mettre des mots sur leurs émotions/sentiments en ce début de journée. Le fait de partager ces sentiments les aidera parfois à les apaiser et à mieux les surmonter.

Pour les plus petits, on privilégiera des supports/outils plus ludiques : exprimer ses émotions à l'aide de gestes illustrant la pluie, le nuage ou le soleil ; choisir le bonhomme qui représente le mieux notre humeur ; choisir des couleurs etc.

Pour l'adulte, ce temps permettra d'observer, d'écouter et d'être attentif aux signaux particuliers, afin d'accompagner les enfants au mieux durant la journée : prise en compte des besoins naturels et émotionnels afin d'adapter au mieux sa conduite.

- Il pourra y avoir une **Présentation d'un objet ou trésor ramené par l'enfant** : Celui/celle qui le souhaite peut être invité-e à apporter un objet qu'il/elle a envie de montrer et de le faire partager à ses camarades. Ce moment sera l'occasion pour le/la « présentateur-riche » d'avoir un temps dédié au sein du groupe, de se sentir écouté et valorisé. L'enfant est souvent très impliqué dans cet exercice qui lui donne l'occasion de parler librement de quelque chose qu'il a choisi et auquel il s'intéresse.

**-Présentation de la journée** et des activités proposées : **Donner le choix aux enfants** entre des activités manuelles, créatives, artistiques, sportives... dans la mesure du possible et en fonction des effectifs enfants et adultes.

L'objectif étant de donner le choix aux enfants d'agir et de créer selon leurs envies. La journée du mercredi constitue une pause dans leur semaine scolaire intense, nous essaierons donc de nous adapter au maximum aux besoins de loisirs et de détente des enfants.

Néanmoins, nous veillerons à porter des projets nouveaux, de découverte : ateliers d'initiation à la couture ? au bricolage ? projet en lien avec le CCAS pour le repas de fin d'année des anciens ; visite possible de la médiathèque ; ateliers cuisine pour la préparation des goûters etc.

\*9h45-11h :

Activités/Ateliers guidés et accompagnés.

A la fin : ranger et nettoyer avec les enfants, parce que ces étapes font aussi partie de l'activité !

Atelier cuisine et réalisation du goûter. Parce que Cuisiner est une activité/matière mobilisant de nombreux « savoirs, savoirs-faire et savoirs-être » tels que : la créativité, la concentration, la précision, le partage, la transmission, l'échange etc.

\*11h-11h20 :

Temps libre favorisant la détente, l'oisiveté, le plaisir autonome en privilégiant les espaces extérieurs.

Quelques enfants peuvent descendre préparer la table avec Amélie.

\*11h20- 11h30 :

Passage aux toilettes pour tous : pipi et lavage de main.

\*11h30-12h30 :

Repas.

Annonce du menu ! Des petites choses qui donnent l'occasion aux enfants de se parler et de favoriser l'ambiance et la cohésion du groupe.

Veiller au débarras autonome des enfants : Plus qu'une simple démarche, c'est de nouveau un moyen de les impliquer dans le collectif, de les responsabiliser, de les rendre acteur dans la vie du centre. C'est aussi l'occasion pour les enfants d'échanger, de se réguler selon les tâches et les rôles impliquant chacun.

\*12h30 :

Sortie de la cantine dans une ambiance calme et apaisée, avant le passage aux toilettes.

Les enfants de 3, 4 ans vont à la couchette pour se reposer ou dormir.

D'autres enfants peuvent venir en cas de grosse fatigue ou demande des parents.

A la couchette : on veillera à mettre de la musique ou lire des histoires pour favoriser l'apaisement des enfants et l'endormissement, dans une atmosphère sécurisante et rassurante.

L'adulte doit rester vigilant aux angoisses, besoins (pipi, boire), et levés des enfants.

Pour ceux qui dorment, on les réveillera en douceur à partir de 14h30 (sauf demande spécifique des parents, selon leur besoin de sommeil).

-Pour les plus grands : On met en place un temps de détente, de relaxation à l'aide de supports : musique, livre, voix, pendant 15 minutes environ.

L'idée n'est pas d'imposer de se coucher sans rien faire, comme une punition... mais bien de se détendre, de laisser son corps se relâcher et digérer le repas pour mieux repartir et apprécier

l'après-midi à venir. Il est important d'impliquer les enfants dans le moment présent, collectif et faire de ce temps un moment de plaisir silencieux...

Les enfants pourront ensuite sortir des jeux qui s'inscrivent dans ce temps calme : dessins, mandalas, découpage, casse-têtes, jeux de société etc. On évitera de sortir trop vite le Baby-foot et les jeux bruyants ! Notamment pour respecter le temps de repos des plus petits.

\*14h-14h30 :

Rangement du temps calme toujours avec les enfants !

Passage aux toilettes. Temps libre à l'extérieur pour prendre l'air et respirer avant l'activité de l'après-midi.

\*14h30 – 16h :

Présentation des activités de l'après-midi, en veillant toujours à varier et donner le choix entre ateliers manuels / créatifs / d'expression / sportifs / grands jeux etc.

-Activités/Ateliers/Grand jeu guidés et accompagnés.

Fin : Rangement et Nettoyage avec et par les enfants !

\*16h-16h15 :

Passage aux toilettes.

Préparation du goûter par les enfants « gourmands », guidés et accompagnés par un animateur.

\*16h15 : C'est l'heure du goûter !

Cela peut être aussi l'occasion de faire le Bilan de la journée avec les enfants :

« Qu'est-ce que vous avez aimé/détesté/adoré ? » On peut varier les supports, notamment avec les plus petits : pouce en l'air quand on a aimé, pouce en bas, pouce en biais... Pluie, nuage, soleil.

C'est le moment aussi de partager un moment convivial, autour de blagues ou de devinettes par exemple.

\*17h-18h30 :

Accueil du soir : On privilégiera les espaces et le matériel extérieurs nombreux. Possibilité d'aménager des espaces dans la salle pour les enfants qui le souhaitent, en cas de fatigue notamment.

Les petits effectifs nous permettent d'être souple sur les règles de fonctionnement et d'impliquer énormément les enfants sur tous les temps de la vie quotidienne.

Des enfants impliqués sont acteurs de leur vie passée au centre et donnent du sens à tout ce qu'il s'y passe. Ils se sentent ainsi plus responsables dans les relations qu'ils développent et dans les actions menées (meilleure gestion des conflits, engagement dans les projets favorisé etc.)

## VALEURS EDUCATIVES

Le Projet pédagogique dans son ensemble vise à favoriser le développement des compétences sociales et culturelles des enfants.

Comment ?

-En travaillant au quotidien sur toutes les interactions enfants/enfants, enfants/adultes induites par la vie en collectivité.

La place de chacun dans le groupe et les relations développées seront des axes de réflexion constants : Est-ce que l'enfant se sent bien ? Pourquoi ces 2 camarades développent-ils une relation conflictuelle ? Le langage et la posture de l'adulte sont-ils réellement adaptés à la situation ?

Nous accorderons une place très importante au langage et aux modes de communication des enfants : échange, écoute, bienveillance, empathie seront des comportements à inciter, encourager et valoriser.

- Des projets en lien avec les associations locales seront menés, afin d'impliquer les enfants dans une démarche commune et ouverte à ce qui se passe sur leur territoire.

Exemples : projet avec le CCAS pour décorer et animer le repas des anciens, visite de la bibliothèque, éventuelle collaboration avec l'école ?

Sensibilisation à la responsabilité environnementale : Le but étant ici d'agir par des moyens modestes mais concrets, afin d'encourager les enfants à des comportements et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Comment ?

Dans le discours : échanger, interpeller et faire émerger des questionnements : « Pourquoi on ne mange pas de fraises en Hiver ? Pourquoi on n'utilise pas de polystyrène pendant nos ateliers ? Pourquoi je ne peux pas prendre 8 feuilles pour mes dessins ? »

En pratique : un enfant responsable des lumières ou du ramassage des déchets dans la cour ; les enfants apportent leur serviette en tissu à table. Mise en place des poubelles de tri :

Recyclés : papiers, emballages certifiés, cartons / Non recyclés. Potager, compost...

Prise en compte du rythme de l'enfant : le mercredi est une « pause » dans la semaine. Besoin de détente, d'allègement des contraintes, d'un rapport à l'adulte plus rassurant et proche. Nous veillerons à proposer des ateliers/activités riches et variés, incitant la curiosité et l'expérimentation des enfants.

### Perspectives...

- Aménagement d'un espace pour évacuer sa colère/son énervement, pour se recentrer, pleurer et plein d'autres choses... Cet endroit permettra à l'enfant en colère ou en surcharge émotionnelle de se recentrer, écouter ses émotions pour mieux les contrôler et revenir dans le groupe de façon plus sereine et apaisée. Cet espace (un coussin, une chaise, une affiche accrochée au mur) sera libre d'accès pour les enfants. Si l'adulte le pense nécessaire/pertinent lors d'une situation, il pourra l'inciter à y aller pour se poser.

-Mise en place d'un temps/espace pour la gestion de conflits.

-Projet de sensibilisation à l'Environnement : Balade, ramassage des déchets, mise en place du tri sélectif, réaliser un potager, utiliser un compost etc.

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres-Dorées organise des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) pendant les vacances et les mercredis de l'année scolaire. Différents Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sont ouverts sur le territoire avec des capacités d'accueils et amplitudes d'ouvertures variables selon les sites. Ces Accueils de Loisirs respectent la législation en vigueur et sont déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Ils bénéficient du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

## **ARTICLE 1**

### **Conditions d'admission**

Pour bénéficier des Accueils de Loisirs Intercommunaux, les parents doivent renseigner **un dossier famille** avec les mentions et documents obligatoires :

- Coordonnées des responsables (fournir justificatif domicile en cas de déménagement)
- Fiche d'informations et recommandations sanitaires pour chaque enfant
- Copie des vaccinations obligatoires DTP (carnet de santé)
- Copie Assurance extrascolaire ou RC vie privée de l'année en cours ou suivante
- Copie attestation du quotient familial CAF ou MSA de l'année en cours pour réduction tarifaire (si <1600€)

Pour effectuer ces démarches :

- ➔ **Créer un compte** via le « portail famille » <http://cc-beaujolais-pierres-dorees.portail-defi.net/>, dans l'onglet « nouveau dossier » puis suivre les instructions.

En cas de difficulté pour effectuer les démarches en ligne, Joindre le guichet famille : [enfancejeunesse@cc-pierresdorees.com](mailto:enfancejeunesse@cc-pierresdorees.com) ou 04.37.55.87.32

L'enregistrement du dossier permet l'attribution d'un **mot de passe et d'un identifiant** au « portail familles » pour un accès à la réservation de toutes les activités des ALSH intercommunaux.

Les parents sont tenus de vérifier, mettre à jour leur « compte famille » de tous les changements de situation et données administratives et sanitaires avant chaque inscription.

## **ARTICLE 2**

### **Modalités d'inscriptions**

Le planning annuel d'ouverture et d'inscription des ALSH est fixé en août pour toute l'année scolaire suivante. Toutes les dates de réservations, lieux, horaires et permanences sont communiqués sur le site internet de la Communauté de Communes [www.cc-pierresdorees.com](http://www.cc-pierresdorees.com). L'information est également diffusée en Mairie et disponible auprès des Accueils de Loisirs.

Les enfants sont acceptés dans la limite des places disponibles, à partir de 3 ans révolus avec une " propreté en journée " acquise.

Les habitants de la Communauté de Communes sont prioritaires.

#### **Deux méthodes pour s'inscrire en ALSH :**

- En ligne sur Internet : via le « portail familles » <http://cc-beaujolais-pierres-dorees.portail-defi.net/> (Avec identifiant et mot de passe)
- Rattrapage en permanence d'accueil : sur les différents accueils de loisirs ou au siège de la CCBPD pour les camps (prévoir un dossier papier pour les familles n'ayant pas de compte à jour en ligne).

#### **Inscriptions pour les vacances scolaires :**

- Inscription minimum de 3 jours par semaine.
- Inscription au plus tard 2 semaines avant chaque vacance selon planning annuel fixé pour l'année.

#### **Inscriptions pour les mercredis de l'année scolaire :**

- Inscription possible à la journée ou ½ journée avec repas.
- Réservation au plus tard le dernier mercredi du mois précédent, avant 18h, pour les mercredis du mois suivant

## Modification ou désinscription

Les demandes d'annulation ou de modification se font **auprès des directeurs des accueils de loisirs**, sous réserve de son accord, par mail ou directement sur le portail familles, en respectant **les délais suivants** :

### **Les vacances scolaires :**

Les modifications ou désinscriptions sont autorisées pendant la période d'inscription (cf. dates du planning annuel)  
Les modifications seront refusées après la dernière permanence d'inscriptions.

### **Les mercredis :**

Toute désinscription doit se faire **au plus tard le dernier mercredi du mois** pour le mois suivant.  
Méthode de désinscription : auprès de la direction de l'accueil de loisirs, à 18h au plus tard, par mail au directeur ou via le portail famille.

### **Les jours réservés non annulés dans ces délais sont dus**

En cas d'urgence, pour un ajout en cours de mois (mercredis) ou en cours de période (vacances), une demande complémentaire exceptionnelle peut être faite auprès de la direction de l'accueil de loisirs avec justificatif, sous réserve de son accord et du nombre de places disponibles.

### **Gestion des absences :**

Une absence doit être impérativement signalée au plus vite auprès de la direction de l'accueil de loisirs par mail ou téléphone.

En cas de maladie ou d'événement grave, un justificatif devra être fourni sous 48h à compter du 1<sup>er</sup> jour d'absence  
Un jour de carence, pour les vacances uniquement, sera appliqué sur la facture.

## **ARTICLE 3** **Fonctionnement**

### **Horaires**

**Vacances scolaires** : Les horaires d'ouverture sont variables en fonction des sites d'accueil

- De 7h30 à 18h30 : ALSH de LOZANNE, VAL D'OINGT, CHATILLON, LETRA, CIVRIEUX
- De 7h30 à 18h00 : ALSH de LUCENAY,
- De 8h00 à 18h30 : ALSH d'ANSE, CHASSELAY, ST VERAND, PORTE DES PIERRES DOREES, CHAZAY

**Mercredis** : Les horaires d'ouverture sont identiques sur tous les sites d'accueil

- Journée : De 7h30 à 18h30
- ½ journée avec repas : de 7h30 à 13h30 ou de 11h30 à 18h30
- Fermé le mercredi à ST VERAND

Les enfants ne doivent pas arriver après 9h et ne peuvent pas partir avant 17h (11h30 et 13h30 le mercredi).

En dehors de ces horaires, toute demande de sortie exceptionnelle doit être faite à la direction sous réserve de son accord et la signature d'une décharge parentale.

### **Prise en charge des enfants**

Les parents déposent et reprennent leurs enfants directement auprès d'un responsable de l'accueil de loisirs.

Les enfants doivent être récupérés par les personnes identifiées et listées dans le dossier de l'enfant.

En cas d'urgence, une autorisation écrite des parents mentionnant les noms et coordonnées d'une nouvelle personne autorisée exceptionnellement à récupérer les enfants est possible en accord avec la direction.

Les plus grands peuvent avoir une autorisation mentionnée dans leur dossier pour arriver et partir seuls.

### **Alimentation**

Les repas de midi sont fournis et préparés par des sociétés de restauration, cantine municipale ou associative.

Les goûters sont fournis ou préparés par l'accueil de loisirs.

Les repas pourront être organisés en gestion libre et en camp dans le respect des normes d'hygiène en vigueur.

En cas de régime alimentaire spécifique pour raison médicale, la direction accepte un repas de substitution préparé par les parents. (*Réduction tarif repas cf. art 6*)

La fiche sanitaire du dossier doit être minutieusement remplie accompagnée des consignes médicales en cas d'urgence et d'un PAI à jour (Protocole d'accueil individualisé).

## **ARTICLE 4** **Encadrement**

Des équipes d'encadrement composées de directeurs, animateurs, personnels techniques, intervenants assurent l'accueil, l'animation et la surveillance des enfants.

Les taux d'encadrement et diplômes requis sont conformes à la législation des Accueils Collectifs des Mineurs.

Les équipes d'animation créent un programme en accord avec leur projet pédagogique pour des activités variées en vue du développement de l'enfant, dans le respect de ses capacités et de sa sécurité.

## **ARTICLE 5** **Santé**

Les parents doivent signaler à la direction tout problème de santé (antécédent et actuel) pouvant exiger un traitement médical, une adaptation ou une contre-indication à la vie en collectivité. Le directeur peut demander l'accès aux documents nécessaires et autorisés (PAI, MDPH...)

L'enfant ne sera pas accueilli en cas de maladie contagieuse. Si l'état de santé d'un enfant se dégrade durant sa présence dans la structure, les parents doivent venir récupérer leur enfant.

La Communauté de Communes est signataire de la « *Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées* ». Les parents des enfants concernés doivent contacter le directeur de l'accueil pour une inscription personnalisée afin de mettre en place un protocole d'accueil individualisé.

## **ARTICLE 6** **Tarifs**

L'Accueil de Loisirs est payant. Les tarifs sont votés et fixés par la Communauté de Communes.

Tarifs dégressifs selon le quotient familial CAF ou MSA sur justificatif ou n° d'allocataire.

La mise à jour du tarif sera effectuée à la date de réception du justificatif par la CCBPD (sans rétroactivité).

Sans attestation de coef CAF ou MSA au moment de la facture, le tarif le plus haut sera appliqué.

Une cotisation d'accès à l'ALSH de 5€ par an et par famille est appliquée lors de la 1ère inscription de l'année scolaire en cours.

### **Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

#### **VACANCES SCOLAIRE : TARIF JOURNEE**

<b>Tarif 1* : Amplitude d'ouverture 10H30</b>			<b>Tarif 2* : Amplitude d'ouverture 11H</b>		
Coef CAF/MSA	Habitants Com-Com	Habitants extérieurs	Coef CAF/MSA	Habitants Com-Com	Habitants extérieurs
0/300	<b>8,33 €</b>	19,63 €	0/300	<b>8,88 €</b>	20,52 €
301/500	<b>9,44 €</b>	21,13 €	301/500	<b>9,99 €</b>	22,02 €
501/800	<b>14,99 €</b>	28,63 €	501/800	<b>15,54 €</b>	29,52 €
801/1200	<b>17,21 €</b>	31,63 €	801/1200	<b>17,76 €</b>	32,52 €
1201/1600	<b>18,32 €</b>	33,13 €	1201/1600	<b>18,87 €</b>	34,02 €
<b>1601 et +</b>	<b>19,43 €</b>	<b>34,63 €</b>	<b>1601 et +</b>	<b>19,98 €</b>	<b>35,52 €</b>

\*TARIF 1 : ANSE, LUCENAY, CHAZAY, CHASSELAY, ST VERAND

\*TARIF 2 : LOZANNE, CIVRIEUX, VAL D'OINGT, CHATILLON, LETRA, PORTE DES PIERRES DOREES

#### **MERCREDIS : TARIFS JOURNEE OU 1/2 JOURNEE AVEC REPAS**

<b>Selon coef CAF/MSA</b>	<b>Habitants Com-Com</b>		<b>Habitants extérieurs</b>	
	<b>Journée</b>	<b>1/2 journée + repas</b>	<b>Journée</b>	<b>1/2 journée + repas</b>
0/300	<b>8,88 €</b>	<b>7,77 €</b>	20,52 €	18,02 €
301/500	<b>9,99 €</b>	<b>8,88 €</b>	22,02 €	19,02 €
501/800	<b>15,54 €</b>	<b>11,66 €</b>	29,52 €	22,52 €
801/1200	<b>17,76 €</b>	<b>12,77 €</b>	32,52 €	24,02 €
1201/1600	<b>18,87 €</b>	<b>13,32 €</b>	34,02 €	25,02 €
<b>1601 et +</b>	<b>19,98 €</b>	<b>13,88 €</b>	<b>35,52 €</b>	<b>25,52 €</b>

## SEJOURS SPECIFIQUES STAGES OU CAMPS

Tarif forfaitaire. Les séjours sont calculés et facturés au coût réel avec une déduction de 25% pour les habitants de la CCBPD. Déduction CAF ou MSA applicable selon coef et montant journalier à déduire du prix du séjour.

Coef CAF/MSA	Déduction par jour
0/300	10,00 €
301 /500	9,00 €
501/800	4,00 €
801/1200	2,00 €
1201/ 1600	1,00 €
<b>1601 et +</b>	- €

### Réductions :

- -2 € par jour, applicable au 3ème enfant inscrit et enfants suivants, d'une même fratrie, dans le même ALSH (ou camp interco) sur la même semaine. Valable sur tous les tarifs (sauf ½ journée).
- Tarif horaire appliqué au prorata du temps d'accueil pour un enfant en situation de handicap. (Cf. art.5)
- -4.50 € par repas non pris en fonction des contre-indications médicales notées en PAI.
- Coef CAF le plus bas appliqué aux enfants placés au titre de l'aide sociale à l'enfance du département

### Supplément :

1€ par repas et par enfant déjeunant à la cantine de l'accueil de loisirs de LUCENAY.

## **ARTICLE 7** **Modalités de paiement**

La facturation est réalisée au mois échu après la validation des présences de l'enfant par la direction de l'accueil de loisirs.

La facture est envoyée par mail aux familles et disponible sur le portail familles.

Divers moyens de paiement sont possibles :

- Carte bancaire sur le portail familles
- Chèque bancaire ou numéraire
- Chèques vacances ANCV papier et E-Chèque connect
- Chèques CESU papier et E-CESU pour les enfants de moins de 6 ans
- Virement bancaire : uniquement pour les participations CE ou autres organismes
- Prélèvement automatique SEPA : **non cumulable avec les autres moyens de paiement.**

Le formulaire d'adhésion au prélèvement automatique SEPA est disponible sur le site internet de la CCBPD et sur le portail familles. Les documents doivent être retournés au service Enfance Jeunesse (modalités sur contrat).

### **Les règlements ne sont pas acceptés sur les lieux d'accueil.**

Les paiements, avec talon de la facture sont à envoyer à la Communauté de Communes

- Courrier à l'attention du Service Enfance Jeunesse - CCBPD - 1277 route des Crêtes - 69480 ANSE.
- Ou remis directement au Régisseur : 04.37.55.87.32

**Dates limites de paiement : Avant le 15 de chaque mois.**

**Le 30 de chaque mois les impayés seront transmis au Trésor Public.**

L'enfant ne sera pas accepté en Accueil de Loisirs si le règlement n'est pas effectué aux dates limites, l'inscription sera annulée mais la facture restera due.

### **Absences :**

Pour la prise en compte d'une absence pour raison médicale ou évènement grave, un justificatif devra être fourni à la direction de l'accueil de loisirs par mail sous 48h à compter du 1<sup>er</sup> jour d'absence.

Un jour de carence, pour les vacances uniquement, sera appliqué sur la facture.

## ARTICLE 8

### Locaux

Les enfants sont accueillis dans des espaces et locaux mis à disposition par les différentes Communes d'accueil soit : des écoles, salles de sports, foyers, cours de récréation, terrains et équipements extérieurs, ...  
Toute personne côtoyant les Accueils de Loisirs doit respecter les locaux, les équipements et le matériel mis à disposition des enfants.

## ARTICLE 9

### Assurances

Les locaux sont assurés par la Commune d'accueil.  
Le fonctionnement est assuré par la Communauté de Communes auprès de l'assurance SMACL (n° 314233/H)  
Les enfants inscrits doivent obligatoirement être couverts par une assurance extrascolaire (24h sur 24, en tout lieu et sur toute l'année, y compris pendant les activités de loisirs et les périodes de vacances) ou d'une garantie responsabilité civile vie privée, qui couvre les conséquences des dommages que l'enfant pourrait causer.

## ARTICLE 10

### Discipline et règlement intérieur

Le règlement intérieur et le projet pédagogique de la structure d'accueil doivent être respectés par les différentes parties. En cas de non-respect de ceux-ci ou en cas d'indiscipline caractérisée (aussi bien physique que verbale) ou acte de vandalisme, l'organisateur se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant temporairement ou définitivement, l'Accueil de Loisirs étant un service et non un dû.

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Voté en Conseil Communautaire

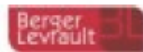
Le 20/7/2022.

Délibération 2002-125

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 29/07/2022



ID : 069-200040574-20220720-DEL2022125-DE



**PEDT**  
Projet Educatif Territorial  
Intercommunal  
**2018-2021**  
**Avenant 2022**  
**BILAN**

# **BILAN PEDT - SOMMAIRE**

**PEDT EN ANNEXE : PEDT 1. 2018-22**

## **Rappel du cadre de la CCBPD**

- 1. Périmètre et public**
- 2. Objectifs éducatifs**

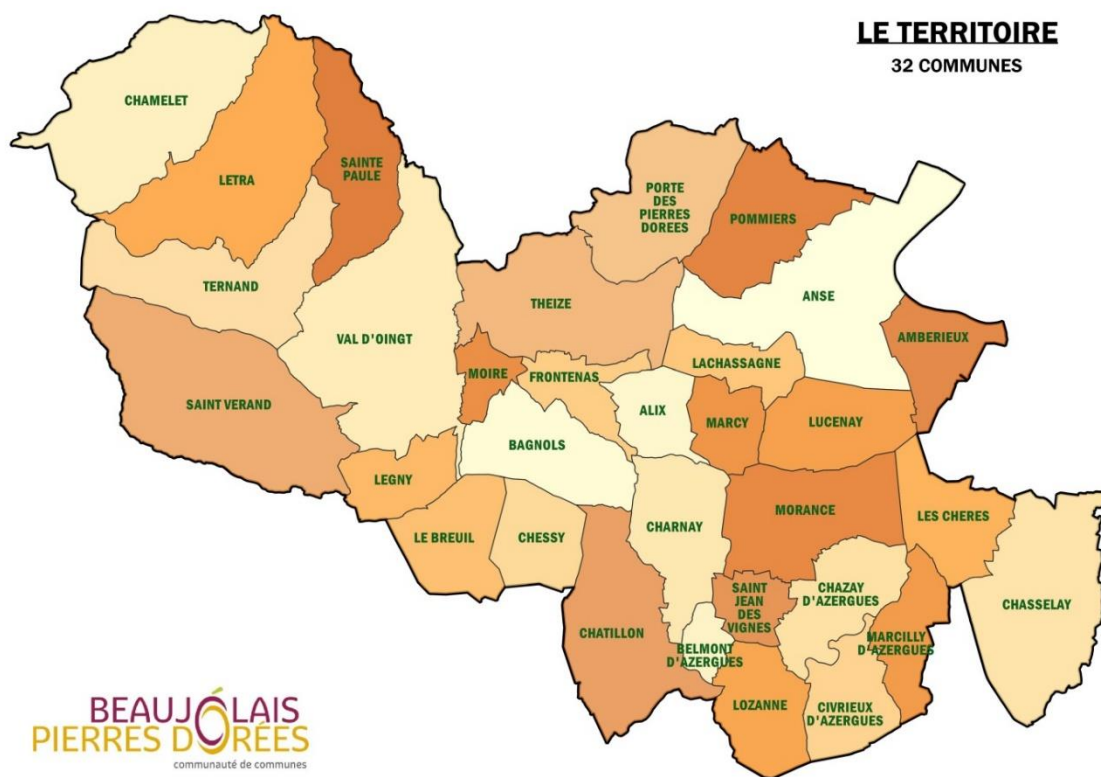
## **Etat des lieux**

- 1. Activités**
- 2. Evaluation**
- 3. Perspectives**

## **Pilotage**

- 1. Coordination et modalité de suivi**
- 2. Renouvellement**

# Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées



## Contact :

**Béatrice DUCLOS**

Coordinatrice Enfance Jeunesse

1277 route des Crêtes - 69480 ANSE

04 74 67 90 92

[b.duclos@cc-pierresdorees.com](mailto:b.duclos@cc-pierresdorees.com)

**Daniel PACCOUD** Président 2018-2020

**Daniel POMERET** Président 2020-2022

[president@cc-pierresdorees.com](mailto:president@cc-pierresdorees.com)

**Alain PERSIN** Vice-Président Enfance Jeunesse 2018- 2020

**Valérie DUGELAY et Sylvie JOVILLARD** Vice-Présidentes pôle enfance et services  
2020-22

[contact@cc-pierresdorees.com](mailto:contact@cc-pierresdorees.com)

# Rappel du cadre PEDT de la CCBPD

## 1. PERIMETRE ET PUBLIC

### CONTEXTE

En 2018 les 32 communes du territoire ont décidé de revenir sur un rythme scolaire d'une semaine de 4 jours. La CCBPD s'est engagée sur un seul PEDT intercommunal regroupant toutes les communes du périmètre BEAUJOLAIS PIERRES DOREES.

Le projet éducatif territorial (PEDT) 2018-21 labellisé « Plan Mercredi » est reconduit par avenant jusqu'au 30/06/2022.

### NOMBRE D'ACCUEILS PERISCOLAIRES

**32 communes** avec une ou plusieurs écoles ouvertes organisent des **GARDERIES**

Accueil matin/méridiens/soir les : Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi.

La majorité n'est pas déclarée à la DRDJS.

**1 Communauté de Communes** organise 10 **Accueils de loisirs MERCREDIS** :

Tous déclarés à la DRDJS pour un accueil journée ou demi-journée

Basé sur des lieux stratégiques du territoire pour un accès égalitaire de toutes les communes

### ACTEURS

Typologie des intervenants en accueil :

Personnels salariés des Communes en garderies ou personnels Interco en accueils mercredis.

Qualifications recensées : ATSEM, enseignants, directeurs et animateurs BAFD ou BAFA, CAP Petite Enfance, agent non diplômé.

## 2. OBJECTIFS EDUCATIFS ET EFFETS ATTENDUS DU PEDT

- Articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- Accessibilité et inclusion de tous les enfants
- Ancrage du projet dans le territoire
- Qualité des services

## Etat des lieux

Des réunions de secteurs organisées sur 6 bassins de vies, composés d'élus , d'enseignants et des responsables de structures d'accueils ont permis de recenser les actions menées sur le territoire ces 3 dernières années.

### 1. ACTIVITES

Actions menées en accueil périscolaire et mercredis regroupées par **thèmes généraux** :

- le bien-être et le bien vivre ensemble
- l'éducation artistique culturelle et sportive
- L'éducation au développement durable et citoyenneté
- Les relations intergénérationnelles
- Actions partagées école/périscolaire/parents /associations

## Exemple d'actions répertoriées sur les communes

<b>Le bien-être et le bien vivre ensemble</b>
Création association parents et professionnels : Groupe de réflexion et travail sur le harcèlement et la violence scolaire
Création d'animation permettant de changer l'image du lieu d'accueil (école souvent)
Organisation de cours de yoga gratuit le mercredi
Travail avec les CMP pour accueil enfant en situation d'handicap
Intervention prestataires extérieur, par exemple : travailler la pleine conscience
<b>Actions partagées école/périscolaire /parents /association</b>
Organisation d'aide aux devoirs financée par la municipalité les soirs d'école
Liens entre ALSH/ associations locales : médiathèques, centre social (passerelle ados), fédération de pêche
Mise en place atelier de la réussite (Aide au devoir) le mercredi par des animateurs futurs enseignants.
Interventions des parents : Découverte des métiers exemple : géologue ostéopathe fleuriste comédien
Activités partagées et expositions avec « sou des école » et associations locales
<b>L'éducation artistique culturelle et sportive</b>
Adhésion Médiathèque offerte pour l'accueil de loisirs
La grande lessive : exposition des dessins sur pinces à linge
Cross interco villages ou inter école
Convention avec clubs sportifs : permet aux enfants de pratiquer leur sport après la garderie ou le mercredi
Interventions ponctuelles de « lire et faire lire » durant temps méridien grâce à une subvention municipale.
Décoration du réfectoire par thème : 1 pays par mois
Ateliers périscolaires : thèmes de Noël et de Pâques
<b>L'éducation développement durable et citoyenneté</b>
Inscription au Label éco école : adhésion avec Projets environnementaux : faire 3 actions différentes par an (compost, recyclage, poulailler...)
Participation à la décoration Noël du village.
Travail sur la simplicité et les occupations nature (potager, poulailler...) Retour au « faire sois même » le DIY (Do It Yourself)
Circuits court et activité locales ALSH mercredis : Visite de ferme, de commerces, coopératives
Mise en place de « Pedi bus »
Connaissance de son village : création d'un jeu de piste communal
Réflexion et travail en école des CMJ Conseil communal des enfants
<b>Les relations intergénérationnelles</b>
Travail avec associations locales : Sou des école, carnaval, maison de retraite, ludothèque
Projets intergénérationnels (atelier fleurs) en accueils périscolaires
Réalisation de Cartes de vœux pour les anciens
Visite et rencontres en Epad et bibliothèque
Préparation de plantes en pots offertes aux personnes âgées + de 85 ans du village
Déco par les enfants les mercredis pour repas de Noël du CCAS

## 2- EVALUATION ET CONSTATS

Nombreuses actions positives et enrichissantes ont été menées au sein des accueils périscolaires malgré la crise COVID.

De l'énergie et un investissement remarquable des professionnels pour trouver des solutions et proposer des animations aux enfants en dépit des périodes successives de confinements

Reste néanmoins des problématiques regroupées par **thèmes généraux** lors de la mise en œuvre de ces actions

- Rythmes de l'enfant sur la semaine
- Capacités d'accueils et locaux
- Liens entre acteurs : école, périscolaires, parents, associations
- Recrutement des professionnels

### Exemples de problématiques regroupés par thèmes

<b>Rythme de la semaine</b>
Rythme de la semaine des enfants : Emploi du temps marathon avec divers intervenants et beaucoup de sollicitations
Constat de fatigue générale sur la semaine. Peu de concentration. Enfants consommateurs. Hyper actifs
Demande de grande amplitude horaire des nouveaux habitants travaillant à LYON. Réalité des familles (travail des 2 parents et éloignement familial)
Gestion cantine difficile : bruit, rapidité, excitation
Gestion difficile des enfants de moins de 6 ans notamment en temps méridien
Trop longue journée hors familles pour les enfants
<b>Capacité d'accueils et locaux</b>
Fréquentation cantine en hausse exponentielle
Accueil des enfants placés sans abris et/ou réfugiés
Inégalité d'effectif sur écoles, en baisse sur certaines : risque de fermeture et en rupture de place sur d'autre.
Effectifs en hausse exponentielle en garderies et accueil de loisirs = Pénurie de place de garde.
Nouvelle commune : répartition des élèves sur 3 villages création d'une carte scolaire communale
<b>Les liens entre acteurs : école, périscolaire, parents, associations</b>
Trop peu de liens entre les mairies et les accueils de loisirs
Peu de lien entre les différentes écoles de villages sauf réunion organisé par l'académie
Peu de contact entre école/ garderie : hors salarié en commun expl ATSEM.
Peu d'intervention des enseignants en garderie : chacun son domaine d'intervention et emploi du tps décalé
Peu d'interventions en garderie d'associations locales sport ou culturelles
Pas de projet commun entre ALSH Mercredi et garderies périscolaires
Manque d'information concernant les visites ou travaux organisés par la mairie durant l'accueil mercredi
Manque de locaux d'accueil et difficulté de mutualisation
Travaux des locaux hors temps de classe = difficulté d'accueil pour le centre de loisirs
Pas de mutualisation de matériel garderie et ALSH = Difficulté de consignes aux enfants dans les mêmes locaux
Projets intergénérationnels difficile avec les personnes âgées non volontaire. (Plus facile avec en EPAD)
<b>le recrutement des professionnels</b>
Demande d'étude surveillée des parents mais pas d'enseignants volontaires
Effectif trop important en cantine : Manque du personnel
Difficultés de recrutement des personnels en accueils de loisirs mercredis ( étudiants non disponibles)
Fin des TAP permettant d'offrir un temps de travail conséquent.
Absentéismes des personnels = les absences remplacées par des élus en cas d'urgence
Recrutement difficile en garderie cause salaire et temps de travail entrecoupé

### 3- PERSPECTIVES

L'évaluation du projet a permis de comparer les écarts entre ce qui était prévu dans le PEDT et ce qui a été réalisé.

Des projets sont reconduits mais il semble opportun de travailler sur les problématiques relevées

- Favoriser la communication entre les différents acteurs
- Mettre l'enfant au centre des actions pour un emploi du temps serein
- Développer des nouveaux projets d'activités

#### Exemple de projets par axes de travail

<b>Favoriser la connaissance et la communication entre les différents acteurs : enseignants/centres de loisirs/garderies</b>
Créer du relationnel entre école et périscolaire proposer des temps de partage
Contact direct avec les enseignants pour organiser les espaces
Faire un fichier commun de coordonnées des différents intervenants = Créer un répertoire de contacts
Connaitre les projets en cours des différents accueils
PAI : inviter les responsables ALSH et GARDERIE
Prévoir des interventions des associations en garderie soir et matin en garderie
Réunir en travail collectif les utilisateurs des locaux et mis à jour des PPMS
Renforcer les liens entre les enseignants et autres intervenants
Convier les professionnels garderies et accueil en conseil d'école, connaitre les projets d'écoles
Essayer de partager des espaces : Atelier commun pour école, garderie, accueil de loisirs : lieu de bricolage, Recyclerie
Travailler la facilitation des transmissions d'idées entre les différents organisateurs d'accueil
Prévoir un travail collectif pour l'obligation nationale du 1/1/2023 : Interdiction de rejet des déchets alimentaires dans les poubelles
Idée : création page internet pour communiquer collectivement auprès des administrés et parents
<b>Mettre l'enfant au centre des actions pour un emploi du temps serein</b>
Chercher un rythme hebdomadaire qui permet du repos et éviter la suractivité.
Prioriser la réflexion autour des besoins essentiels et avoir un « discours commun » de tous (enseignants/périsco/alsh)
Limiter le cumul garderie matin + soir en maternelle
Décision municipale d'imposer 1 seul temps de garderie par jour, matin ou soir. (légalité à vérifier)
Réfléchir aux axes à développer face à la forte demande de garde
Diminuer les temps collectifs, offrir des espaces individuels en restant encadré
Faire de l'accueil périscolaire un moment de détente et de liberté sans course à l'activité
Organiser l'aide aux devoirs pour éviter de surcharger les soirées peu propices à l'apprentissage.
Travailler la possibilité d'aller aux activités locales le mercredi au lieu des soirs de semaine
Rappeler l'importance de l'école et moins mettre l'accent sur les activités
Prévoir un rythme ALSH mercredis cool. Sieste pour les petits et choix d'activités libre « A la carte »
Réfléchir à un accueil type familial ou " nounou"
Prévoir des activités manuelles courtes : expl déco des locaux, création d'un journal pour les parents
En garderie : privilégier les actions "fil rouge" sur plusieurs jours
<b>Travailler le recrutement et la formation des personnels</b>
Travailler la mise à dispositions des personnels communaux en accueil de loisirs.
Améliorer le temps de cantine, former des encadrants : détente, petit jeu, éducation à la nourriture...
Atelier formation pour les parents : développement estime de soi. Atelier payant ouverts aux salariés
Former les personnels à la gestion de crise (suite COVID)
Proposer des postes à temps pleins en mutualisant les offres mairies et accueils de loisirs
Proposer des postes en contrats d'apprentissage

Développer des nouveaux projets d'activités
Projet commun : Travail sur le harcèlement
Projet Jeux d'échec fabriqués à l'école à partager en périsco
Projet Compagnie théâtre : travail d'observation sur tps scolaire + création spectacle, former ambassadeur médiation sociale.
Essayer la participation citoyenne pour organiser les accueils
Développer les projets avec les commerces locaux expl : faire du pain à la boulangerie
Faire réfléchir les Conseils Municipaux des Jeunes sur projet d'activités citoyennes en temps périscolaire
Trouver des partenaires possibles pour activités locales sportives ou artistiques
Projet communal culturel : printemps des poètes, solliciter les écoles
Liens avec Association locales : Clubs sportifs prennent les enfants à l'issue de la garderie

Ces exemples sont le fruit de réflexions collectives durant les rencontres en réunions bilans de secteurs entre tous les acteurs locaux.

Les idées sont présentes, la bonne volonté est tangible, il s'agit de poursuivre et transformer la réflexion en actes. D'où l'importance de soigner le pilotage du futur PEDT garantie d'une mise en œuvre des projets.

## Pilotage

### 1- COORDINATION ET MODALITE DE SUIVI

Forts de l'expérience de ce 1er PEDT, il apparaît plus judicieux de modifier les méthodes de suivi.

- Travailler en comité plus restreint par bassins de vie
- Réunir la commission enfance jeunesse intercommunale 2 fois par an
- Prévoir 1 réunion générale d'information 1 fois par an

### 2- SIGNATURE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT

**La communauté de commune souhaite reconduire un PEDT pour une version N°2** permettant sur les années 2022/2025 de pérenniser les actions et progresser encore pour mettre l'enfant au cœur des préoccupations de tous les intervenants œuvrant sur les temps d'accueils.